

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2018-2019



Québec 

Cette publication a été produite par le [Conseil supérieur de l'éducation](#).
Pour obtenir de l'information complémentaire sur l'organisme,
composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web à www.cse.gouv.qc.ca.

Coordination et édition

Patricia Faucher

Collecte et analyse des données

Hermann Enomana

Montage graphique

Sophie Martel-Genest

Révision linguistique

Syn-Texte

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-84642-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-84643-7 (version PDF)

ISSN 1711-1722 (version imprimée)

ISSN 1719-0622 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2019**

Toute demande de reproduction doit être faite au
Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène,
c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

 Ce document est imprimé sur du papier entièrement
fait de fibres recyclées postconsommation.



PARTIE 1

Messages de la présidente



Maryse Lassonde

Lettre de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Monsieur Jean-François Roberge

Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Ce document administratif énonce la mission de notre organisme ainsi que ses valeurs. Il présente les objectifs majeurs que le Conseil s'est fixés et les réalisations qui ont vu le jour pour la période se terminant le 31 mars 2019.

Le rapport annuel de gestion est le reflet de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2018-2022, adopté en avril 2019 par le Conseil des ministres. Les orientations et les objectifs énumérés dans ce plan stratégique ambitieux confirment la volonté du Conseil de devenir une autorité incontournable en matière d'éducation au Québec. Ce positionnement du Conseil s'inscrit ainsi dans un contexte où le gouvernement du Québec accorde à l'éducation une priorité marquée.

Cette année a non seulement été marquée par la nomination de nouveaux membres au sein du Conseil, incluant ma propre nomination, mais également par une réorganisation majeure de la structure organisationnelle, par le remaniement des orientations de l'équipe permanente et par la mise en place d'une stratégie de communication innovante. Ces derniers changements confirment mon souhait d'inaugurer une nouvelle ère au Conseil. À la lecture de ce rapport annuel, vous serez à même de constater une volonté affirmée du Conseil d'être plus influent, de favoriser un plus grand rayonnement de ses travaux et de développer des partenariats stratégiques.

Pour accomplir sa mission, le Conseil a l'immense privilège de s'appuyer sur les délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des recherches, des études documentaires et des consultations menées auprès de chercheurs et d'acteurs de l'éducation directement engagés sur le terrain. Les publications du Conseil sont donc le fruit d'un travail collectif et rigoureux, réalisé par la centaine de membres bénévoles qui composent ses instances avec la contribution, bien sûr, de toutes les expertes et de tous les experts que le Conseil consulte lorsqu'il prépare ses publications ainsi que par le professionnalisme du personnel de la permanence.

Je trouve primordial de saluer le travail et le dynamisme de toutes ces personnes qui ont joué un rôle fondamental dans la poursuite des travaux et de la réflexion actualisée du Conseil. Je tiens à les remercier pour le partage de leurs connaissances, mais également pour leur dévouement. Leur engagement au service de l'éducation est pour moi inestimable.

Je vous invite à prendre connaissance des pages suivantes, qui détaillent les publications diffusées et les activités que le Conseil a réalisées au cours de l'année 2018-2019. Plusieurs actions amorcées en 2018-2019 prendront forme au prochain exercice. Ces dernières permettront d'actualiser le rôle du Conseil en tant qu'organisme renouvelé qui partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Maryse Lassonde, O.C., C.Q., Ph. D., MSRC, ASC
Québec, septembre 2019

Déclaration attestant la fiabilité des données

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2018-2019 décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision du Conseil supérieur de l'éducation, et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs du Plan stratégique 2018-2022. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

En vue de fournir des données conformes aux faits relatés dans ce rapport, les fiches de reddition de compte et les fiches d'étude de crédits ont été utilisées pour consigner les données présentées dans les pages suivantes. Bien entendu, ces pièces justificatives sont conservées pour référence ultérieure. À ma connaissance, l'information contenue dans ce rapport est fiable, objective, exempte d'erreur et vérifiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

La présidente,



Maryse Lassonde

Table des matières

PARTIE 1 Messages de la présidente	V
Lettre de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation	VI
Déclaration attestant la fiabilité des données	VIII
PARTIE 2 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
2.1 L'organisme en quelques mots	2
La mission	2
La vision	3
Les valeurs	3
Le fonctionnement	4
2.2 Le contexte	6
Influence, rayonnement et développement	6
2.3 Le Conseil en bref	7
2.4 Les faits saillants	8
PARTIE 3 Présentation des résultats	11
Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022	12
3.1 Enjeu 1 Influence et rayonnement du Conseil	15
Orientation 1 : Rehausser la performance du Conseil	15
Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil	20
3.2 Enjeu 2 Développement organisationnel	22
Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle	23
Orientation 4 : Mobiliser le personnel	23
Résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens	24
PARTIE 4 Rapport d'activités	25
4.1 Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	26
4.2 Commission de l'enseignement secondaire	27
4.3 Commission de l'enseignement collégial	28
4.4 Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires	29
4.5 Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue	30
4.6 Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation	31

PARTIE 5 Utilisation des ressources	33
5.1 Les ressources humaines	34
5.2 La gestion et le contrôle des effectifs	37
5.3 Les ressources financières	38
5.4 Les ressources informationnelles	40
PARTIE 6 Autres exigences relatives à la Loi sur l'administration publique	41
6.1 Le développement durable	42
6.2 L'accès à l'égalité en emploi	51
6.3 L'égalité entre les femmes et les hommes	54
6.4 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	55
6.5 Le Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics	56
6.6 La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	57
6.7 L'accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels	58
6.8 Les recommandations du Vérificateur général	58
PARTIE 7 Annexes	59
7.1 Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation	60
7.2 Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	61
7.3 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2019	67
7.4 Liste des membres du Conseil et de ses commissions	68
7.5 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	76

PARTIE 2

Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en même temps que le ministère de l'Éducation du Québec, par une loi sanctionnée le 19 mars 1964 et entrée en vigueur le 13 mai suivant. Les origines de sa création sont décrites dans le premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*¹, mieux connu sous le nom de « rapport Parent ». Selon les commissaires, le Conseil supérieur de l'éducation se doit d'agir en quelque sorte comme une « commission permanente d'enquête » dans le domaine de l'éducation. Il peut se prononcer sur toute question touchant à l'éducation et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université et aussi l'éducation des adultes.

2.1

L'organisme en quelques mots

La mission

Conformément à sa loi constitutive présentée en annexe, le Conseil supérieur de l'éducation est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation. Il a pour mission de collaborer avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil informe ainsi le ministre sur l'état et les besoins de l'éducation. Il lui propose, pour soutenir la prise de décisions, une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation de même que la délibération de ses membres. La recherche fait référence aux savoirs savants, c'est-à-dire les écrits et les études scientifiques, la consultation d'experts et les données statistiques.

Les consultations que mène le Conseil auprès de la population et des différents acteurs de l'éducation renvoient aux savoirs d'expérience. Grâce à ces consultations, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les étudiantes et les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés.

Les délibérations démocratiques entre les membres du Conseil ont cours au sein de toutes ses instances. Au total, ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, siègent comme membres et contribuent aux travaux et à la réflexion du Conseil et de ses instances.

Ce faisant, le Conseil assure ainsi à la population un certain droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation au Québec.

1 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. 1, 1963, n° 176.

De plus, le Conseil doit :

- donner son avis sur tout projet de règlement que le ministre est tenu de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'il lui soumet;
- au moins tous les deux ans, faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Toujours suivant sa loi constitutive, le Conseil peut :

- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, et ce, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

La vision

Le Conseil vise à devenir une **autorité incontournable** et un **organisme renouvelé** qui élabore et partage une vision globale, intégrée et évolutive de l'éducation au Québec.

Les valeurs

Dans la réalisation de sa mission,
le Conseil s'appuie sur trois valeurs :



L'impartialité
en agissant en toute
indépendance et
sans parti pris



L'ouverture
par l'intégration
d'une pluralité de
points de vue



La rigueur
par la qualité
des travaux
effectués

Le fonctionnement

La table du Conseil

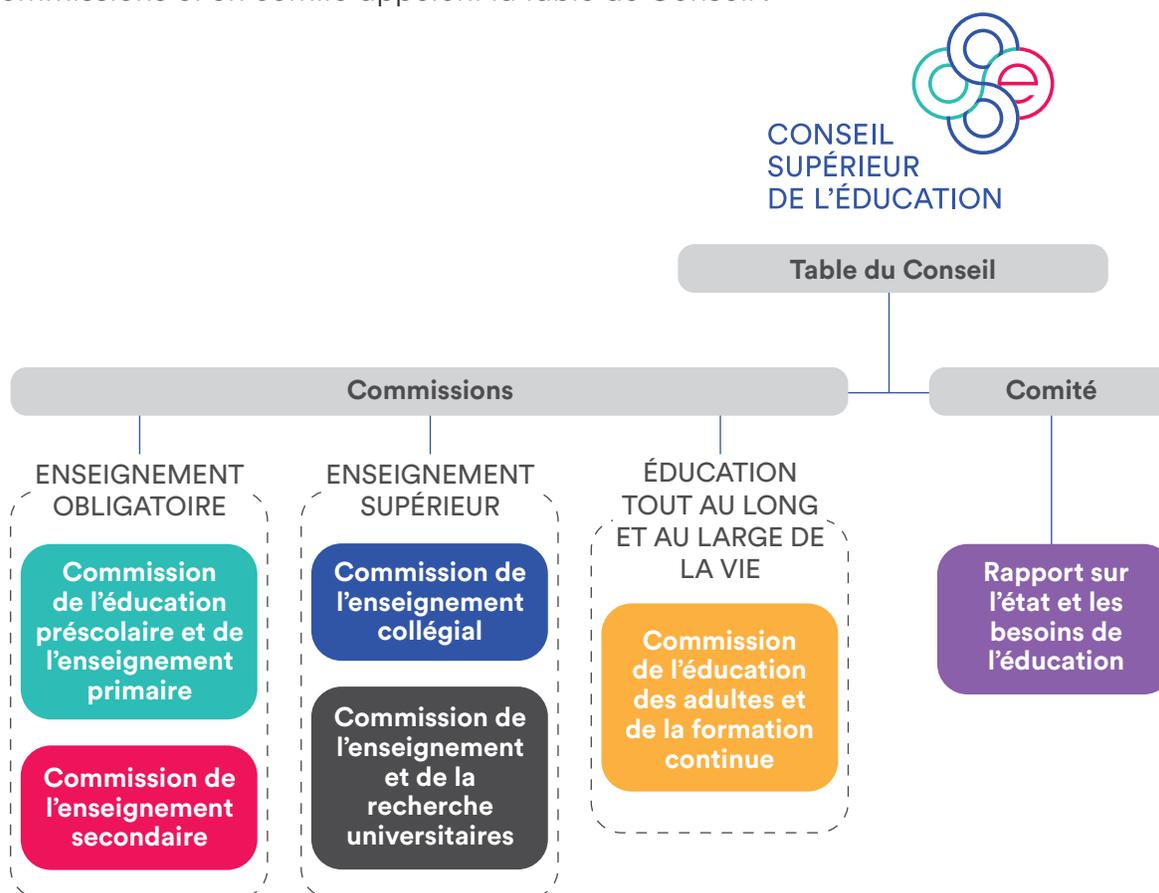
La table du Conseil supérieur de l'éducation compte 22 membres nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Parmi ces 22 membres, le gouvernement désigne également le président ou la présidente.

Il s'agit de citoyennes et de citoyens qui s'intéressent à l'éducation, occupent différentes fonctions dans le milieu de l'éducation ou proviennent de diverses organisations de la société québécoise. La table du Conseil se réunit au moins huit fois par année.

Ces membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et de tout groupe de pression.

Les commissions et le comité

Cinq commissions et un comité appuient la table du Conseil :



Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes. La table du Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat d'un an, renouvelable. Les membres sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de préparer, sur mandat du Conseil, des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou à leur secteur d'enseignement respectif. Pour le Conseil, elles constituent des lieux d'expertise et d'ancrage dans leur milieu et témoignent de sa fonction démocratique. Elles se réunissent habituellement quatre fois par année.

La table du Conseil met sur pied un comité d'une douzaine de membres responsables de faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. La composition de ce comité varie selon le thème traité dans chacun des rapports. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur expertise, de leur connaissance d'une problématique particulière ou de la perspective qu'ils adoptent en raison de leur milieu d'appartenance.

La permanence

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination, de la production et de la diffusion de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les professionnelles et professionnels affectés à la coordination des différentes commissions et du comité, les agentes et agents de recherche et le personnel du centre de documentation et du soutien administratif ainsi que les conseillères et conseillers aux communications et à l'administration, y compris l'informatique.

En août 2018, le Conseil s'est vu octroyer une enveloppe budgétaire bonifiée totalisant 3,467 M \$ pour l'ensemble de ses activités et de ses ressources humaines. Au 31 mars 2019, le Conseil comptait un total de 31 employés.

2.2

Le contexte

Influence, rayonnement et développement

La diversification des activités et des productions du Conseil, la mise en œuvre d'une stratégie de communication plus dynamique, la multiplication d'initiatives et de collaborations avec différents partenaires du milieu de même que la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance comptent parmi les objectifs prioritaires que l'organisme s'est fixés pour 2018-2019.

Lors de sa création en 1964, le Conseil assumait à peu près seul le rôle de conseiller stratégique auprès des décideurs en matière d'éducation. Au fil du temps, un plus grand nombre d'organismes ont pris part à l'élaboration des politiques publiques en éducation ainsi qu'aux débats qui en ont découlé. Avec la multiplication de ces voix, une redéfinition de l'espace de parole occupé par le Conseil s'est avérée nécessaire.

Depuis l'arrivée de la nouvelle présidente le 3 juillet 2018 et l'ajout de ressources humaines et financières, le Conseil a proposé différentes mesures en vue d'exercer une plus grande **influence** sur le processus

législatif et auprès des instances décisionnelles. Il importe de préciser que le Conseil effectue ses tâches en maintenant son impartialité et la qualité de ses analyses sur lesquelles repose sa légitimité.

L'influence du Conseil s'exerce en partie par l'intermédiaire de ses lecteurs et de ses publics cibles dans l'intention de mieux diffuser et de faire connaître sa pensée; ainsi, le Conseil est soucieux d'assurer une appropriation efficace par les acteurs concernés des contenus publiés. Il aspire donc à une plus grande **visibilité** pour mieux communiquer sa pensée et, pour ce faire, il souhaite diversifier les voies de diffusion de ses avis.

En résumé, le Conseil renouvelle ses pratiques pour demeurer une institution incontournable, autant dans les débats publics qu'en tant qu'organisme-conseil pour l'élaboration des politiques publiques. L'année 2018-2019 a été marquée par une période de **croissance** et de **modernisation** de ses activités et de sa gouvernance dans le but d'atteindre les objectifs du Plan stratégique 2018-2022.

2.3

Le Conseil en bref

Le Conseil, c'est :



plus de 420
publications
depuis sa création

31
employés
au 31 mars 2019



un siège social à Québec
ainsi qu'un bureau à Montréal

un conseiller stratégique
pour le ministre de
l'Éducation depuis

1964

10 847 téléchargements
des publications et des outils
présentés en 2018-2019

5 commissions
représentant tous les
secteurs d'enseignement

un comité du rapport
sur l'état et les besoins de l'éducation

22 membres
nommés par le gouvernement

95 membres
bénévoles des instances du Conseil



une centaine de
collaborateurs
et d'organismes
au Québec et
ailleurs dans
le monde



+ de 200
heures
de délibération au
sein des instances

10 rencontres
de la table
du Conseil
pour près de
65 heures de
délibération

un organisme renouvelé,
une autorité incontournable

un organisme d'écoute et d'influence destiné aux acteurs de l'éducation (autant ceux de la recherche que de la pratique) ainsi qu'aux parents, aux étudiantes et étudiants et à toute personne liée de près ou de loin au système de l'éducation (de l'éducation préscolaire à l'université en passant par l'éducation des adultes et la formation continue)

2.4

Les faits saillants

Une nouvelle équipe

Le 3 juillet 2018 marque l'arrivée d'une nouvelle présidente, M^{me} Maryse Lassonde. Chercheuse de renommée internationale et récipiendaire de nombreuses distinctions, elle a su rapidement insuffler une nouvelle vision au Conseil.

De plus, elle l'a fait rayonner par sa présence à de multiples événements et par ses nombreuses prises de parole lors de colloques et d'événements qui se sont tenus autant au Québec qu'à l'étranger.

L'arrivée, le 4 décembre 2018, d'une nouvelle secrétaire générale, M^{me} Christina Vigna, forte d'une expérience de plus de 20 ans au sein du gouvernement, a également permis d'accentuer le renouveau du Conseil et de consolider la gestion d'une équipe grandissante.

En effet, l'équipe de la permanence s'est agrandie en début d'année 2019, passant de 19 à 31 employés. Les postes vacants pourvus et les nouveaux postes obtenus ont permis au Conseil d'enrichir son expertise, d'accroître la recherche en enseignement supérieur, de favoriser les activités de transfert et d'ajouter un volet économique et quantitatif aux travaux d'analyse effectués.

Un nouveau gouvernement

Dès son entrée en fonction, le nouveau gouvernement issu des élections du 1^{er} octobre 2018 a fait de l'éducation sa priorité. Lors de son passage au Conseil le 10 décembre 2018, le ministre Jean-François Roberge a réaffirmé la pertinence et la nécessité de la contribution du Conseil à la prise de décisions des instances gouvernementales en exprimant le souhait que l'organisme soit plus visible et qu'il exerce une plus grande influence.

En réponse à la nouvelle vision du gouvernement et aux attentes claires qui ont été fixées, le Conseil a saisi toutes les occasions pour exercer son pouvoir d'influence, notamment par sa participation à la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.



De nouvelles orientations

Le Conseil supérieur de l'éducation est un **organisme renouvelé** qui vise à devenir une **autorité incontournable** de l'éducation.

Il s'est doté du Plan stratégique 2018-2022 qui prend en considération de nouveaux enjeux et de nouvelles orientations. Grâce à ce plan, le Conseil souhaite exercer une plus grande influence auprès des instances décisionnelles et désire mieux faire connaître ses activités et ses publications. Le Conseil entend aussi moderniser ses pratiques de gestion et de gouvernance. Bref, un nouveau souffle se fait sentir par la mise en œuvre des orientations innovatrices du plan stratégique.

Des nouveaux partenariats

Le forum intitulé *La pertinence d'une meilleure collaboration nationale sur la recherche en éducation : mieux servir la pratique* s'inscrit également dans cette ère de renouvellement. La recherche en éducation représente un véritable enjeu pour le Conseil. En s'associant avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le Conseil a exposé la diversité et la richesse des regroupements existants en éducation et a examiné des approches innovantes pour mieux conjuguer l'ensemble des efforts de recherche. Le Conseil est heureux d'avoir rassemblé au-delà de 80 personnes pour examiner les enjeux liés au financement de la recherche en éducation et pour faciliter la rencontre et les collaborations entre les principaux acteurs de ce domaine, soit les groupes de recherche, les organismes facilitant le transfert des connaissances et les milieux utilisateurs de la recherche.

Le Conseil a aussi collaboré avec le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec en tant que participant à la Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire. L'événement consistait à mettre en avant la diversité des points de vue et à trouver des points de convergence qui permettent d'établir des priorités pour l'élaboration de futures politiques publiques. Le Conseil a pu apporter sa contribution aux échanges fort des différents avis publiés autour de ce thème au cours des dernières années.

Une diffusion élargie des avis

Le 24 octobre 2018, le Conseil a rendu publique une trousse constituée d'outils de transfert qui vise à faciliter l'appropriation des contenus de l'avis publié en 2017 *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*. Destinés aux équipes-écoles du primaire et du secondaire, ces outils permettent d'approfondir la réflexion sur les actions à mettre en place en vue de cheminer sur la voie d'une éducation plus inclusive. Des présentations ont d'ailleurs été faites à la grandeur du Québec.

La page Web de la trousse a été vue 6 247 fois entre sa mise en ligne le 24 octobre 2018 et la fin de l'année financière, le 31 mars 2019. Un total de 19 référencement dans les médias et dans des articles rédigés par des chercheurs en éducation ont été comptabilisés. Cette initiative a d'ailleurs été saluée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Publication du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil a publié en février 2019 le rapport *Évaluer pour que ça compte vraiment*, qui porte sur l'évaluation des apprentissages. En l'espace d'un mois seulement, ce dernier a suscité une grande couverture médiatique, puisqu'il a été mentionné à 65 reprises (autant dans les médias que dans les travaux de chercheurs spécialisés en éducation). À la diffusion du rapport, la présidente a accordé 12 entrevues, tous types de médias confondus. La page Web créée spécialement pour ce rapport a été consultée plus de 825 fois. Une affiche explicative a été conçue pour vulgariser les contenus et les orientations du rapport.



PARTIE 3

Présentation des résultats

Relatifs au Plan stratégique 2018-2022

Le Plan stratégique 2018-2022 a été adopté par le Conseil des ministres au mois d'avril 2019. Pour 2018-2022, le Conseil dégage deux principaux enjeux et quatre orientations. À chacune de ces orientations sont associés des objectifs et des indicateurs de résultat.



Le premier enjeu a trait à l'influence et au rayonnement du Conseil. L'organisme souhaite accroître la portée de ses actions en diversifiant ses types de productions et ses activités de manière à exercer pleinement son rôle-conseil. De plus, il désire influencer davantage les acteurs en éducation et multiplier la formation de partenariats stratégiques.

Le deuxième enjeu est en lien avec le développement organisationnel, ce à quoi sont rattachées les orientations d'accroître l'agilité organisationnelle par l'amélioration de la gouvernance du Conseil, et de mobiliser son personnel par l'offre d'un environnement de travail stimulant.

Il importe de préciser que les objectifs et les indicateurs sont différents des années antérieures, et pour cette raison le tableau sommaire qui suit présente uniquement les résultats relatifs à l'année 2018-2019.

Enjeu 1 : Influence et rayonnement du Conseil

Orientation	Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats			Page
				2018-2019	2017-2018	2016-2017	
1. Rehausser la performance du Conseil	Objectif 1 : Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des REBE	Cible annuelle : 50 % Cible finale : 66 %	200 %	-	-	15
	Objectif 2 : Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	Cible annuelle : 66 % Cible finale : 100 %	100 %	-	-	16
	Objectif 3 : Influencer les divers acteurs de l'éducation	A. Taux de croissance moyen des référencement liés aux travaux et aux positions du Conseil	Cible annuelle : + 5 % donnée de base (253) Cible finale : 308	Augmentation de 17 % (296)	-	-	18
		B. Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés	Cible annuelle : Établir la donnée de base Cible finale : Voir note				
Objectif 4 : Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	Cible annuelle : 2 Cible finale : 4	2	-	-	19	

Note : La cible finale sera inscrite l'an prochain lors de l'obtention d'une donnée de base.

Enjeu 1 : Influence et rayonnement du Conseil

Orientation	Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats			Page
				2018-2019	2017-2018	2016-2017	
2. Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil	Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	Cible annuelle : 2 Cible finale : 6	12	-	-	20
	Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A. Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil	Cible annuelle : Ouverture Ouverture Cible finale : 396	Ouverture reportée à l'exercice 2019-2020	-	-	21
		B. Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	Cible annuelle : Ouverture Ouverture Cible finale : Voir note	Ouverture reportée à l'exercice 2019-2020			

Enjeu 2 : Développement organisationnel

3. Accroître l'agilité organisationnelle	Objectif 7 : Améliorer la gouvernance	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	Cible annuelle : Dépôt d'un plan de travail Cible finale : 75 %	Plan de travail déposé le 1 ^{er} mars 2019	-	-	23
4. Mobiliser le personnel	Objectif 8 : Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	Cible annuelle : - Cible finale : Obtention	Démarches entreprises à l'exercice prochain	-	-	23

Note : La cible finale sera inscrite l'an prochain à l'obtention d'une donnée de base.

3.1

Enjeu 1 Influence et rayonnement du Conseil

Le Conseil est appelé à jouer un rôle stratégique et rassembleur quant à la vision de l'éducation au Québec et, à ce titre, il doit demeurer le point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes du système éducatif, le gouvernement et la société. Il est un lieu d'où émergent et se diffusent des idées nouvelles et où se construisent des perspectives d'avenir en matière d'éducation et de formation.

Orientation 1 : Rehausser la performance du Conseil

Les avis et les rapports étoffés tels qu'ils sont produits par le Conseil sont largement reconnus pour leur qualité et leur rigueur, et ont une influence à moyen et à long terme. En vue d'accroître la portée de ses actions, le Conseil a diversifié ses types de productions dans le but de fournir, de manière diligente, des renseignements pertinents en lien avec les questions exprimées par le gouvernement et la société qu'il représente.

Objectif 1 : Accroître l'offre d'information utile à la prise de décision par le ministre et ses instances

INDICATEUR	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des Rapports sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE)
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CIBLE	50 %
--------------	------

Le Conseil a publié deux rapports de recherche élaborés dans le cadre des travaux de ses instances, ce qui constitue une proportion de 200 % par rapport à ses productions habituelles; la cible est donc atteinte.

Le premier rapport, intitulé *La santé mentale des enfants et des adolescents : données statistiques et enquêtes recensées*, rendu public le 26 mars 2019, illustre parfaitement cette nouvelle pratique. Cette étude dresse un portrait quantitatif des problèmes de santé mentale des jeunes d'âge préscolaire, scolaire et secondaire à partir d'enquêtes québécoises et canadiennes. Puisque la santé mentale est un enjeu d'actualité majeur

étudié dans toutes les sphères de l'éducation, la diffusion de ce document préparatoire pour l'avis intitulé provisoirement *Le bien-être de l'enfant à l'école primaire* s'avère des plus utiles pour éclairer les décideurs au moment jugé opportun. Le rapport a également été remis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

Un second rapport, intitulé *La mixité de genre en éducation : quelques implications des contextes éducatifs non mixtes pour la réussite scolaire et sociale des élèves*, a été diffusé en septembre 2018 afin d'alimenter la Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire organisée par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) les 9 et 10 octobre 2018. Ce rapport a permis aux membres du jury prenant part à la Conférence de consensus d'appuyer leurs recommandations sur une information scientifique récente et complète. Le rapport du Conseil constitue une actualisation des résultats de la recherche scientifique utilisés dans le cadre de l'avis du Conseil de 1999 intitulé *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*. Cette nouvelle publication démontre que les effets de la mixité ou de la non-mixité scolaire demeurent difficiles à confirmer et que l'enseignement unisexe ne semble pas constituer une voie porteuse pour diminuer l'écart entre la réussite des garçons et des filles. Ce rapport aura donc permis d'alimenter la réflexion à la fois des membres des instances du Conseil, des acteurs scolaires ainsi que du ministre en vue de soutenir la prise de décision en matière de mixité scolaire.

Objectif 2 : Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation

INDICATEUR	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation
CIBLE	66 %

Plusieurs avis sont en cours de production, toutefois seul le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation *Évaluer pour que ça compte vraiment* a été publié au cours de l'année 2018-2019. Un outil de transfert prenant la forme d'une affiche explicative sur l'évaluation des apprentissages a été produit pour accompagner cette publication, ce qui constitue un résultat de 100 % par rapport à la cible.

Cet outil de vulgarisation a été rendu public le 26 février 2019, au moment de diffuser le rapport. Il vise à joindre plus particulièrement les directions d'établissement scolaire ainsi que les parents d'enfants qui fréquentent le réseau de l'enseignement obligatoire. Cette affiche cible les éléments clés du rapport. Elle rappelle les objectifs poursuivis par l'évaluation des apprentissages, résume les orientations et les conditions à réunir pour

passer à des modes d'évaluation adaptés aux objectifs et, finalement, présente les éléments pour construire un rapport positif à l'évaluation. Cet outil a été conçu dans le but de susciter la réflexion et le questionnement sur les pratiques d'évaluation actuelles. Il est accessible en ligne et a fait l'objet de 658 téléchargements dans l'espace d'un seul mois.

De plus, afin de mieux saisir les orientations proposées et de favoriser les échanges, une activité d'appropriation de l'avis s'est tenue le 27 février 2019. Au total, 12 représentants de 10 organismes du milieu de l'éducation ont participé à l'événement.

Par ailleurs, pour faire suite à la diffusion de l'avis *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*, publié en octobre 2017, une trousse d'appropriation et de mobilisation a été lancée le 24 octobre 2018. Elle est conçue à l'intention des équipes-écoles du primaire et du secondaire et contient une présentation vidéo ainsi qu'une affiche qui exposent le contenu de l'avis, un guide de référence et d'animation et un feuillet de présentation.

Huit présentations qui ont su intéresser plus de 300 personnes ont été effectuées auprès de commissions scolaires et d'organismes communautaires pour favoriser l'appropriation des contenus de l'avis et assurer leur mobilisation. Soulignons que la vidéo a été visionnée 1475 fois et que l'affiche a été téléchargée 1 806 fois, le cahier du participant, 529 fois et le guide de référence, 836 fois².

Le Conseil a fait appel au CTREQ pour vulgariser les éléments clés de l'avis. Ce partenariat a permis au Conseil de bénéficier des liens qu'entretient le CTREQ avec le milieu de la pratique, y compris l'accès à son vaste réseau spécialisé en éducation, ce qui facilite la diffusion de l'information et assure, à la trousse et à l'avis, une plus grande pénétration du milieu de l'éducation. Avec cette collaboration, le Conseil multiplie ses occasions de rayonner et de faire connaître sa pensée.

Dans le but de favoriser l'appropriation du contenu de l'avis *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves de la maternelle à la 5^e année du secondaire*, trois articles ont été publiés dans des revues, dont deux spécialisées en éducation. Il s'agit des revues *L'État du Québec*, *Apprendre et enseigner aujourd'hui* et *École branchée*. Les trois médias retenus touchent des publics distincts, ce qui a permis au Conseil d'élargir son lectorat.

Enfin, les deux outils d'appropriation décrits ci-dessus sont le fruit d'un partenariat entre le Conseil et le CTREQ.

² Depuis le lancement de l'affiche en mai 2018, il s'agit de 2 825 téléchargements pour cet outil.

Objectif 3 : Influencer les divers acteurs de l'éducation

INDICATEUR A Taux de croissance moyen des référencements liés aux travaux et aux positions du Conseil

CIBLE + 5 %

Les publications du Conseil sont citées dans de nombreux travaux de recherche, des articles de journaux et des communiqués de presse d'organismes représentant différents groupes d'intérêts. Pour la présente année, le Conseil a observé une hausse de 17 % de ses référencements³, ce qui témoigne d'une meilleure appropriation de ses travaux par les divers acteurs.

Plus de 70 publications du Conseil ont fait l'objet de ces référencements. Les ouvrages ayant obtenu le plus grand nombre de référencements sont le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 sur l'évaluation, le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 sur l'équité ainsi que l'avis et la trousse *Pour une école riche de tous ses élèves*.

En complémentarité avec les référencements dans les documents écrits, le Conseil accroît aussi son influence par des entrevues avec les médias. La présidente du Conseil a accordé 17 entrevues téléphoniques, radiophoniques et télévisuelles. Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 est le sujet qui a fait l'objet de la plus grande demande d'entrevue avec un total de 12 entrevues. Les autres thèmes d'intérêt sont les femmes en sciences, la santé mentale et la mission du Conseil.

INDICATEUR B Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés

CIBLE Déterminer une donnée de base

La qualité et la pertinence des avis et des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation publiés par le Conseil ont été soulignées de façon marquée et récurrente lors des consultations menées auprès des élus et de ses principaux partenaires au printemps 2018. Un sondage réalisé auprès des membres de ses instances abonde dans le même sens. L'originalité des thèmes abordés, la rigueur avec laquelle ils sont traités, le traitement approfondi qui en est fait leur confèrent leur crédibilité.

Fort de cette appréciation, et considérant les mesures mises en œuvre pour favoriser l'appropriation et la diffusion de ses productions, le Conseil est davantage en mesure de joindre les acteurs concernés et d'accroître son influence.

³ Étant donné que les référencements peuvent fluctuer de manière importante d'une année à l'autre, les données pour cet objectif sont établies selon une moyenne modulable calculée à partir des trois plus récentes années.

Il est prévu que chaque nouvelle publication fasse l'objet d'un sondage d'appréciation. L'obtention d'une donnée de base pour cet objectif a toutefois été reportée à l'année prochaine, lorsque les mécanismes de communication plus actuels (site Web, médias sociaux) seront mis en place.

Objectif 4 : Déployer des collaborations avec des partenaires clés

INDICATEUR Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes

CIBLE Deux partenariats

Le Conseil a pu mettre à profit ses forces et son expertise grâce à la collaboration avec deux partenaires clés.

Le forum *La pertinence d'une meilleure collaboration nationale sur la recherche en éducation : mieux servir la pratique*, qui a eu lieu le 9 octobre 2018, a été organisé avec la participation du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). Cette activité regroupant plus de 80 participants a permis, d'une part, d'exposer la diversité et la richesse des regroupements existants en éducation et, d'autre part, d'examiner quelques approches qui permettent de mieux conjuguer l'ensemble des efforts de recherche dans un domaine aussi essentiel. Les présentations et les échanges du forum ont mis en lumière la nature et le travail diversifiés des chaires de recherche et des groupes engagés dans le domaine de l'éducation au Québec. Le forum a aussi soulevé des enjeux auxquels font face ces acteurs de la recherche, ce qui a mené à diffuser une synthèse en ligne.

Le Conseil a aussi collaboré avec le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec à la tenue de la Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire. Cette initiative novatrice au Québec visait à mettre en lumière la diversité des points de

vue et à trouver des points de convergence qui permettent d'établir des priorités pour l'élaboration de futures politiques publiques. C'est avec grand intérêt que le Conseil a apporté sa contribution aux échanges fort des différents avis publiés autour de ce thème au cours des dernières années.

Ces efforts de collaboration ont contribué au rayonnement du Conseil tout en mobilisant différents acteurs autour d'enjeux d'actualité.



Orientation 2 : Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil

Objectif 5 : Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales

INDICATEUR Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions

CIBLE Deux représentations

Au cours de l'année, le Conseil a multiplié sa présence dans l'espace gouvernemental de diverses manières, et ce, bien au-delà de la cible qu'il s'était fixée. En effet, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des ministres et des hauts fonctionnaires, et le Conseil a aussi participé à une commission parlementaire. De ce fait, il a pu optimiser son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

Plus précisément, le 30 novembre 2018, la présidente du Conseil a rencontré le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, pour lui présenter le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 *Évaluer pour que ça compte vraiment*. Le 13 février 2019, la présidente a également eu l'occasion de présenter au ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, les recherches et les travaux de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire portant notamment sur le bien-être social et affectif des élèves. Le 21 février 2019, elle s'est entretenue avec M^{me} Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, pour la sensibiliser à l'importance qu'accorde le Conseil à la question de la réussite éducative genrée.

Aux entretiens avec les ministres se sont ajoutées plusieurs rencontres de travail avec des représentants et des hauts fonctionnaires dans l'objectif de présenter les nouvelles orientations du Conseil, de faire état des travaux en cours dans les différentes commissions et de déterminer de possibles collaborations ou un partage d'information. Notons par exemple des rencontres fréquentes avec le ministère d'attache du Conseil, des entretiens avec son chef de cabinet adjoint, sa sous-ministre et ses sous-ministres adjoints, et des liens avec les membres de sa direction générale et de son secrétariat général. Ces échanges ont permis de connaître les attentes du Ministère pour que le Conseil puisse mieux le guider tout en gardant son autonomie et son impartialité.

De plus, le 21 mars 2019, le Conseil déposait un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la consultation particulière portant sur le projet de loi n° 12, projet de loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées. Le Conseil

a alors invité le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à considérer l'équité et les valeurs fondamentales d'égalité des chances et d'accessibilité au moment d'élaborer le projet de règlement qui viendra fixer les normes relatives aux contributions financières exigibles des élèves et de leurs parents.

Par ailleurs, dès son entrée en fonction et en cours d'année, la présidente a souhaité prendre la pleine mesure de son mandat et se montrer à l'écoute des enjeux en éducation en enseignement obligatoire, en enseignement supérieur et en éducation tout au long de la vie. Ce sont plus de 45 entretiens que la présidente a eus avec des recteurs, des présidents, des directeurs généraux, des secrétaires généraux et des chercheurs représentant tantôt des associations, tantôt des instituts, des syndicats, des offices, des conseils, des centres, des commissions, des fédérations, des délégations, des fondations, des chaires ou des ordres professionnels. Ces rencontres se sont tenues autant à Québec et à Montréal qu'en région, en Abitibi-Témiscamingue et en Mauricie notamment. Ces entretiens auprès des décideurs auront permis de faire un état de la situation et de mieux cerner les enjeux majeurs auxquels l'organisme doit s'attaquer.

Objectif 6 : Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public

INDICATEUR	Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil
CIBLE	Ouverture
INDICATEUR	Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux
CIBLE	Ouverture

En cette ère des médias sociaux et du Web 2.0, le Conseil souhaite augmenter le taux de pénétration de ses publications dans le milieu de l'éducation et dans le public en général. Pour ce faire, il a entrepris des démarches pour moderniser ses modes de diffusion.

Au cours de l'année 2018-2019, une demande au Secrétariat du Conseil du trésor a été formulée en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture de comptes Facebook et Twitter. Des recherches ont mené à la rédaction d'une nétiquette conforme aux exigences gouvernementales. De plus, une base de données ciblant les acteurs clés en éducation a été créée pour préparer l'ouverture de ces médias sociaux et assurer une base de relayeurs potentiels des nouvelles du Conseil. En date du 31 mars 2019, les comptes Facebook et Twitter du Conseil étaient toujours en préparation sans être officiellement actifs. Avec l'ajout de nouvelles ressources aux communications, l'ouverture pourra se faire à l'automne 2019.

Au-delà des cibles inscrites au plan stratégique, la présence du Conseil dans l'espace public se traduit également par sa participation à des événements d'envergure de même que dans des occasions où il a pu prendre la parole. Ainsi, le Conseil, par l'entremise de sa présidente ou des employés de la permanence, a participé à plus de 45 événements, que ce soit des colloques, des symposiums, des forums ou encore des congrès. En outre, le Conseil a pris la parole à une vingtaine d'occasions pour présenter sa mission, sa pensée, ses avis et d'autres sujets pertinents à l'éducation et aux sciences. Ces représentations ont permis de partager la réflexion du Conseil et par la même occasion de faire rayonner l'organisme autant au Québec qu'à l'étranger, puisque certains de ces colloques ont eu lieu en France et au Royaume-Uni.

3.2

Enjeu 2 Développement organisationnel

Le présent plan stratégique s'inscrit dans une période de renouvellement des activités du Conseil ainsi que de croissance de ses ressources humaines et budgétaires. Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le Conseil s'affaire à revoir ses pratiques de gestion et de gouvernance en implantant diverses mesures qui soutiendront la prise de décisions, la gestion du changement, la transparence et la responsabilisation de l'organisation. La modernisation du Conseil lui permet de s'adapter de manière plus efficiente aux contextes politique, gouvernemental, informationnel et médiatique, à la fois complexes et dynamiques, tout en préservant ce qui fait sa richesse, son originalité et sa crédibilité.

Orientation 3 : Accroître l'agilité organisationnelle

La croissance organisationnelle s'inscrit dans une volonté de la nouvelle présidente de moderniser la gouvernance du Conseil fondée sur de bonnes pratiques de gestion.

Objectif 7 : Améliorer la gouvernance du Conseil

INDICATEUR	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance
CIBLE	Dépôt d'un plan de travail

Un plan de travail inspiré de bonnes pratiques de gestion a été présenté en vue d'assurer une meilleure gouvernance et d'accroître l'agilité de la permanence du Conseil. La mise en place d'une structure organisationnelle plus efficace et d'une meilleure définition des rôles et des responsabilités fait partie des objectifs prioritaires.

Ce plan de travail sera mis en œuvre au cours du prochain exercice. Cela dit, la réorganisation des ressources a donné lieu à un nouvel organigramme en mars 2019. Il est d'ailleurs joint en annexe.

Orientation 4 : Mobiliser le personnel

L'influence et le rayonnement du Conseil sont tributaires des ressources à l'interne, du développement de leur savoir-faire et de leur mobilisation. En vue de développer les compétences au sein du Conseil, ce dernier est soucieux d'offrir un environnement de travail favorable à la santé psychologique et au bien-être des individus. Des actions en ce sens auront des retombées positives sur le rendement et la rétention du personnel.

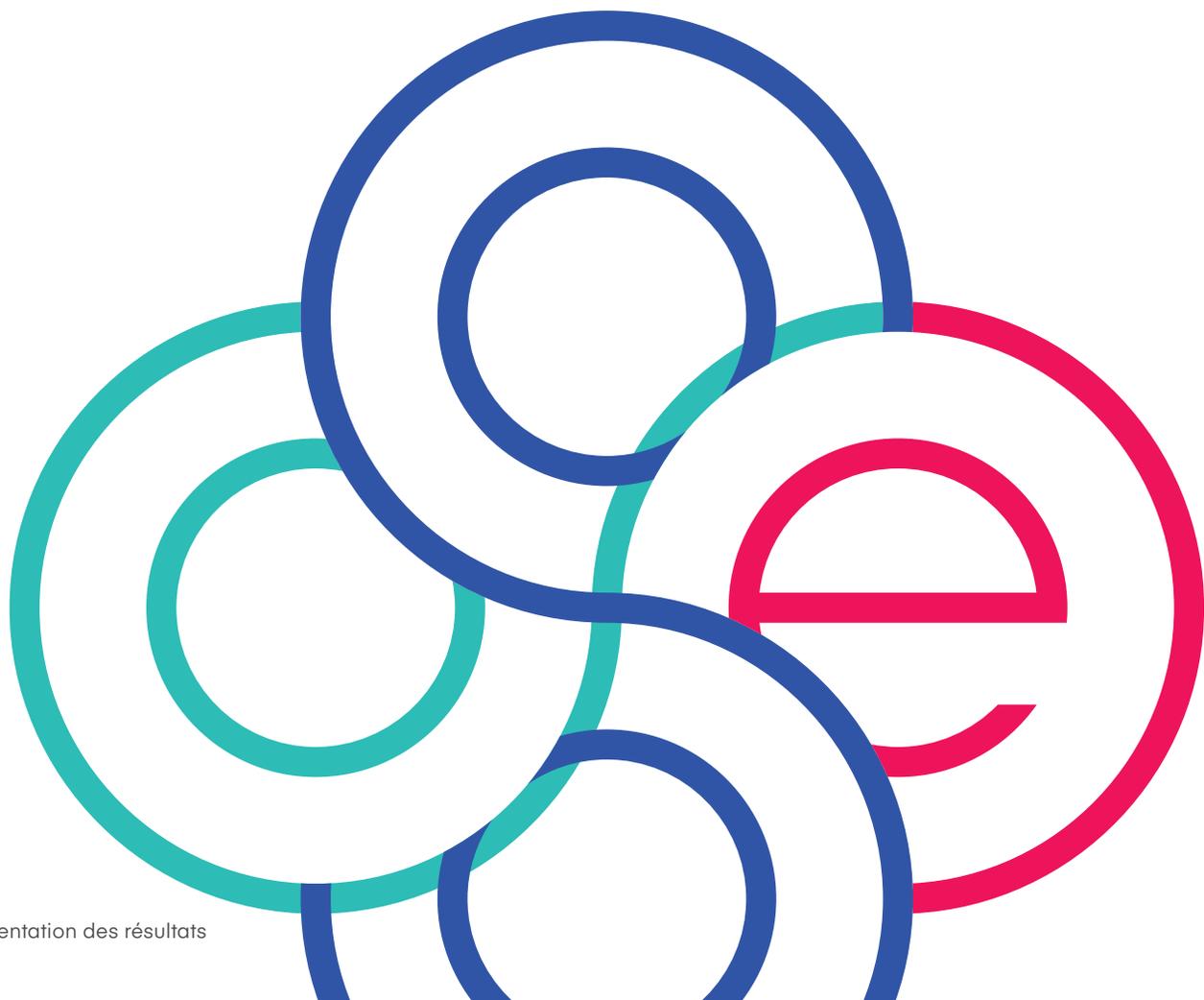
Objectif 8 : Offrir un environnement de travail stimulant

INDICATEUR	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail
CIBLE	Aucune

Le Conseil prévoit entreprendre une démarche pour l'obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail. Le Conseil a engagé une réflexion et a participé à une activité de formation en vue de planifier les prochaines étapes. Des mesures plus formelles seront prises à cet égard au cours des deux prochaines années.

Relatifs à la déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire de déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux soient accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public.



PARTIE 4

Rapport d'activités

Outre le fait de rendre compte des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 qui sont atteints, le Conseil désire faire état, dans ce rapport annuel de gestion, de toutes les publications et activités de ses instances. Les pages suivantes se veulent un résumé des démarches entreprises et de l'état d'avancement des travaux dans chacune des commissions et du comité.

4.1

Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Projet d'avis portant le titre provisoire *Le bien-être de l'enfant à l'école primaire*

L'école est un milieu de vie où l'enfant passe la majeure partie de ses journées. Le personnel éducatif qui intervient auprès des enfants du préscolaire et du primaire s'inquiète du stress et de l'anxiété que semblent vivre plusieurs d'entre eux. Partant du postulat que le bien-être de l'enfant est un élément fondamental pour le développement de son plein potentiel, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a proposé un devis de travail qui a été adopté par le Conseil en avril 2018. À terme, les travaux devraient mettre en lumière les obstacles à surmonter et les conditions à mettre en place pour que

l'enfant se sente mieux dans le monde scolaire, et pour qu'il soit dans de bonnes dispositions pour apprendre et s'épanouir. Les travaux de recherche réalisés depuis l'adoption du devis de travail ont permis de documenter la problématique sous différents angles. Le premier rapport d'étape faisant état de l'avancement des travaux a été présenté au Conseil en janvier 2019. En vue de décrire et de mieux comprendre la réalité sur le terrain, une consultation a été réalisée auprès d'intervenants spécialisés. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, la Commission s'est réunie à quatre reprises.



4.2

Commission de l'enseignement secondaire

Projet d'avis *Les conditions d'exercice de la profession enseignante au secondaire*

Le thème des conditions d'exercice de la profession enseignante au secondaire a été retenu par le Conseil et confié à la Commission de l'enseignement secondaire en février 2018. Par cet avis, le Conseil souhaite dégager les conditions qui permettent au personnel enseignant d'exercer pleinement ses compétences au profit de la réussite des élèves et de formuler des pistes d'actions à privilégier pour dépasser les obstacles persistants.

En 2018-2019, la Commission de l'enseignement secondaire s'est réunie à cinq reprises. Ces rencontres ont permis de constituer un premier état de la situation qui s'appuie sur l'analyse de la littérature, sur la

consultation d'experts et d'acteurs du milieu de l'éducation de même que sur les délibérations de ses membres. Le devis de travail a été présenté au Conseil en mai 2018. Un premier rapport d'étape, déposé en mars 2019, illustre toute la complexité de cette problématique. La poursuite des travaux consistera à dégager les enjeux de l'heure et les pistes d'action à privilégier pour améliorer les conditions d'exercice de la profession enseignante au secondaire, dans le but de contribuer à la qualité de l'éducation, à la réussite des élèves, à la rétention du personnel enseignant et à la valorisation de la profession.



4.3

Commission de l'enseignement collégial

Avis Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives

Entourant le début des célébrations du 50^e anniversaire de la création des cégeps à l'automne 2017, la Commission de l'enseignement collégial a poursuivi, en 2018-2019, ses travaux de rédaction de l'avis intitulé *Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives*. Cet avis revisite les 50 ans d'histoire des collèges sur la base des moments charnières qui ont marqué leur évolution et fait état des principaux enjeux et défis à prendre en considération pour poursuivre leur essor.

Un rapport d'étape a été soumis au Conseil en avril 2018 qui présente les résultats des recherches et des consultations d'experts menées lors de l'exercice précédent. La Commission a tenu sa dernière rencontre de travail en juin 2018 pour examiner le projet d'avis. Ce dernier a été adopté par le Conseil le 21 septembre 2018 et sera rendu public au cours de l'exercice 2019-2020.

Projet d'avis sur les nouveaux besoins de formation des étudiants

La société évolue rapidement et se modifie en profondeur. Les adultes portent les traits de ces changements et les jeunes y sont encore plus perméables. Le profil de la population étudiante se diversifie et les façons d'envisager les parcours de formation chez les apprenants sont changeantes. Les systèmes d'éducation et les établissements ressentent encore plus qu'auparavant des pressions pour s'adapter aux transformations sociales et aux réalités actuelles des étudiantes et étudiants qu'ils accueillent. De quelle formation les étudiants ont-ils besoin pour agir à titre de citoyens et de travailleurs dans le monde d'aujourd'hui et de demain? En quoi les populations étudiantes du collégial ont-elles changé?

Quelle organisation de la formation et quelles formules de formation sont susceptibles de répondre aux réalités actuelles?

Ce thème de travail a été retenu par le Conseil en janvier 2019 à la suite de travaux préparatoires conduits par la Commission de l'enseignement collégial en novembre 2018. Il constitue un enjeu soulevé dans l'avis précédent sur les 50 ans des collèges que le Conseil a choisi d'approfondir en vue de définir des pistes d'action. La Commission s'est réunie en mars 2019 aux fins de la préparation d'un projet de devis de travail.

4.4

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Projet d'avis sur les finalités des études universitaires

En octobre 2015, le Conseil supérieur de l'éducation confie à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat de produire un avis qui vise à proposer, aux universités québécoises et au ministre, des pistes pour baliser les finalités des études universitaires, dans la perspective d'en favoriser la qualité et la pertinence. Un projet de devis a été adopté par le Conseil en février 2016.

Dans le but de bien éclairer les défis et les enjeux au regard des finalités des études universitaires, des consultations ont été réalisées auprès de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec, de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, du Conseil du patronat du Québec ainsi que du Scientifique en chef du Québec. Par ailleurs, il est apparu nécessaire de dresser un portrait de différentes dimensions concernant l'évolution de la scolarisation universitaire au Québec et de la situation socioprofessionnelle des diplômés. De même, la

Commission a examiné les pratiques et les attentes concernant l'évaluation des programmes de formation universitaire. Ainsi, différentes analyses et consultations ont permis de dégager des enjeux et des défis qui entravent ou qui limitent la poursuite des finalités des études universitaires. Ces démarches conduiront à la formulation de recommandations susceptibles de construire davantage sur la base des réussites de la scolarisation universitaire, de développer des actions pour surmonter les défis qui confrontent la formation universitaire, d'améliorer les mécanismes d'évaluation de la formation universitaire et de clarifier la question des finalités de cette formation.

La Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires s'est réunie à quatre reprises. En mars 2019, la Commission a examiné une première version du projet d'avis.

4.5

Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

Projet d'avis sur la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes

Au cours de la dernière année, des travaux visant à analyser la contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'intégration des familles réfugiées et immigrantes ont eu lieu. Ces travaux portent plus exactement sur l'immigration permanente. L'approche privilégiée vise à documenter et à examiner le parcours des adultes immigrants en vue de déterminer les conditions facilitantes à leur inclusion, tout comme les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés.

Depuis le mois de novembre 2018, de nombreuses collectes de données et consultations auprès d'acteurs du système éducatif au sein de cinq régions (Montréal, Capitale-Nationale, Montérégie, Estrie et Mauricie)

ont été entreprises. Ces consultations visent à recueillir des renseignements au sujet des besoins des personnes immigrantes et du fonctionnement de l'offre de services éducatifs qui leur est destinée. Par ailleurs, pour la première fois depuis sa création, le Conseil a soumis son projet de collecte de données à l'examen du Comité central d'éthique, ce qui témoigne de nouveau de sa volonté d'innover.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue se sont réunis à quatre reprises. Un premier rapport d'étape a été présenté aux membres de la table du Conseil en octobre 2018.



4.6

Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Rapport 2016-2018 sur l'état et les besoins de l'éducation : *Évaluer pour que ça compte vraiment*

Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018, intitulé *Évaluer pour que ça compte vraiment*, a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 15 juin 2018 à la suite de la dernière réunion de travail du Comité, en mai 2018. En novembre 2018, il a été transmis au ministre. Ce dernier l'a déposé à l'Assemblée nationale le 26 février 2019. Le rapport, ainsi que son sommaire, ont été rendus publics le jour même.

Dans ce rapport, le Conseil se penche sur les finalités de l'évaluation des apprentissages, allant du préscolaire jusqu'à l'université, en passant par la formation professionnelle et l'éducation des adultes. Sur le plan éducatif, l'évaluation des apprentissages poursuit deux grandes finalités : le soutien à l'apprentissage (pour le développement du plein potentiel des individus) et la certification des acquis (pour en témoigner de façon transparente dans la société et assurer la validité des diplômes). Par cette publication, le Conseil souhaitait déboulonner certains mythes et contribuer à la réflexion nécessaire pour mettre en place des pratiques d'évaluation conformes aux finalités poursuivies et plus positives, tant au cours de l'apprentissage qu'au terme de celui-ci.



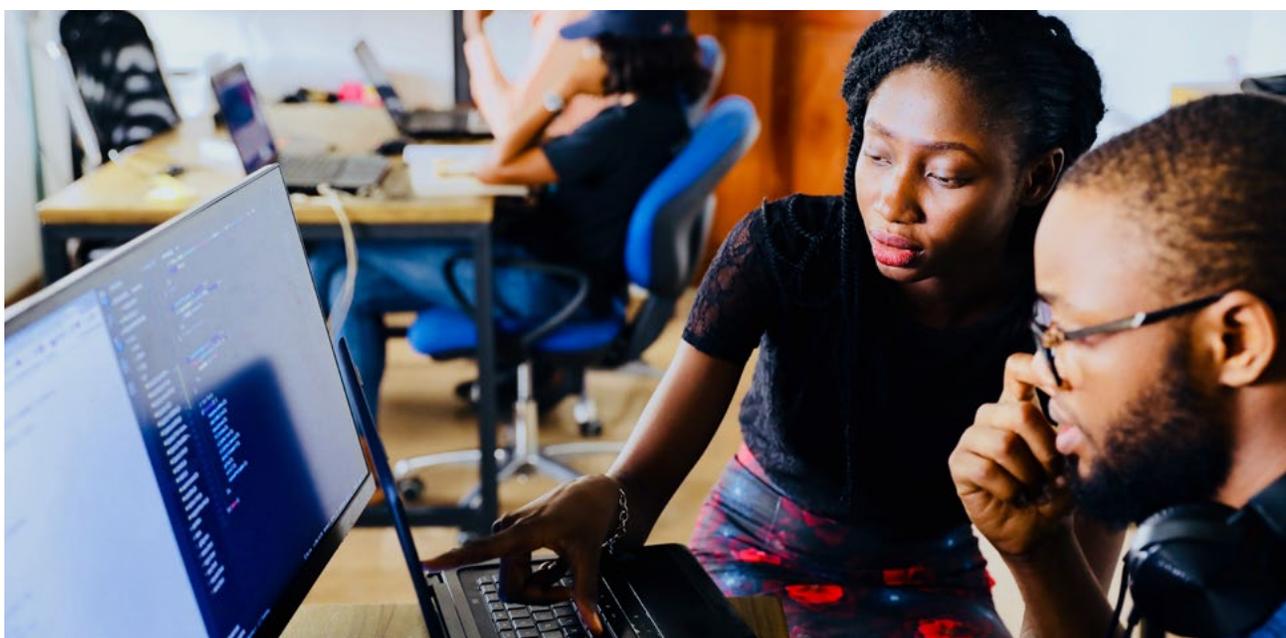
Rapport 2018-2020 sur l'état et les besoins de l'éducation : *Éducation et numérique*

Dans le contexte où le Québec vient de se doter d'une stratégie sur le numérique et, surtout, du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le Conseil a choisi de consacrer le rapport 2018-2020 au numérique. Il abordera ce thème non seulement en tenant compte des possibilités qu'il a pour l'apprentissage, mais aussi en fonction de responsabilités nouvelles pour le système éducatif. En effet, comment le système doit-il évoluer pour s'adapter au nouveau contexte d'apprentissage provoqué par le numérique?

La mise en œuvre du plan d'action numérique s'échelonnera de 2018 à 2023. Le plan d'action se voulant itératif et continu⁴, les constats formulés dans le rapport pourront s'arrimer aux conditions de la mise en œuvre des mesures que le plan contient de

façon à informer les décideurs sur l'évolution de la situation. Le cas échéant, le rapport 2018-2020 pourrait également mettre en lumière certains enjeux qui auraient pu passer inaperçus au cours de la période de production de ce plan d'action ou qui seraient apparus depuis.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Conseil a formé un comité de travail pour le soutenir dans la production du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020. Ce comité s'est réuni une première fois en décembre 2018, pour proposer un devis de travail adopté par le Conseil en janvier 2019. Il s'est de nouveau réuni en février et en mars 2019, notamment pour entendre des expertes et des experts.



4 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018). Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, Québec, Gouvernement du Québec, 9 p., http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VF.pdf

PARTIE 5

Utilisation des ressources

5.1

Les ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif en poste au 31 mars 2019			
Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Présidence et secrétariat général	7	8	- 1 ⁵
Direction de la coordination, de la recherche et de l'analyse	16	11	5
Direction des communications et de l'administration	8	7	1
Total	31	26	5

Heures rémunérées par secteur d'activité du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019			
Secteur d'activité	Heures rémunérées 2018-2019 (1)	Heures rémunérées 2017-2018 (2)	Écart (3) = (1) - (2)
Personnel d'encadrement (y compris les emplois supérieurs)	6 461,00	5 460,00	1 001,00
Personnel professionnel	27 940,09	27 881,60	58,49
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	10 846,07	9 531,00	1 315,07
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0,00	0,00	0,00
Total en heures	45 247,16	42 872,60	2 374,56
Total en ETC transposés (total heures rémunérées/1826,3 h)	24,78	23,48	1,30

Source : SCT, Sinbad

Le Conseil supérieur de l'éducation compte, en date du 31 mars 2019, cinq nouvelles ressources depuis l'exercice financier précédent. Elles permettent notamment de mener à bien le nouveau Plan stratégique 2018-2022, qui énonce la volonté du Conseil d'accroître la portée de ses travaux par la diversification de la nature de ses productions et l'élaboration d'outils d'appropriation adaptés aux besoins et aux particularités de ses publics cibles.

5 Il y a eu une réorganisation au sein de l'organigramme du Conseil durant l'exercice financier 2018-2019. C'est ce qui explique l'écart observé entre 2017-2018 et 2018-2019.

Les données présentées dans les tableaux de la page précédente concernent uniquement le personnel de la permanence du Conseil. Cependant, il importe de mentionner également la contribution importante du travail de ses membres bénévoles. En 2018-2019, 95 membres bénévoles ont effectué plus de 200 heures non rémunérées lors des délibérations des travaux du Conseil. À ces heures s'ajoutent également celles nécessaires à la lecture des documents de travail et à la préparation des réunions du Conseil. Au total, ces heures non rémunérées représentent un volume aussi important que les heures rémunérées, elles permettent ainsi au Conseil de bien s'acquitter de sa mission.

Formation et perfectionnement du personnel

La formation du personnel est une partie inhérente au travail des professionnels de la permanence du Conseil. Elle permet d'alimenter le volet de la recherche, d'enrichir le contenu des avis du Conseil et d'atteindre les cibles du nouveau Plan stratégique 2018-2022. Durant l'exercice financier 2018-2019, sous l'impulsion de la nouvelle présidente, qui se démarque par sa volonté d'accroître la qualité et la rigueur des avis et des publications du Conseil, la place accordée à la formation et au perfectionnement de toutes les catégories d'emploi au sein du Conseil s'est accrue comparativement à celle de l'exercice financier précédent. Il importe de noter qu'avant l'entrée en fonction de la nouvelle présidente le 3 juillet 2018, c'est la secrétaire générale qui assurait l'intérim de la présidence. De plus, rappelons également que cinq nouvelles ressources se sont jointes au Conseil. Ces deux situations expliquent principalement la hausse du nombre de jours de formation qu'il est possible d'observer chez le personnel cadre et les professionnels en 2018 comparativement à l'année précédente.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité		
Champ d'activité	2018	2017
Favoriser le perfectionnement des compétences	86 %	65 %
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	11 %	20 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0 %	15 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0 %	0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	3 %	0 %

Évolution des dépenses en formation		
Répartition des dépenses en formation	2018	2017
Proportion de la masse salariale (%)	2 %	1,54 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,89	1,38
Somme allouée par personne	1 563,90 \$	1 011 \$

Jours de formation selon les catégories d'emploi		
Catégorie d'emploi	2018	2017
Cadre	23,6	9,3
Professionnel	47,8	25,3
Fonctionnaire*	1	0

*Personnel de bureau, techniciens et assimilés

Indicateur du taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel permanent

Départ à la retraite

Contrairement à l'année passée, il y a eu un départ à la retraite durant la période visée.

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel permanent		
	2018	2017
Taux de départs volontaires (%)	20 %	0 %

Le taux de départs volontaires du personnel permanent est le rapport entre le nombre d'employés permanents qui ont quitté volontairement l'organisation (démissions, retraites et mouvements de sortie de type mutation) et le nombre moyen d'employés durant l'exercice financier 2018-2019. Ce taux est plus élevé en 2018-2019, car contrairement à l'exercice financier précédent, il y a eu un départ à la retraite et quatre mutations. Toutefois, il importe de préciser que le calcul de ce taux a été fait sur la base d'un effectif permanent moyen de 25 et non sur la base de l'effectif total qui était de 31 employés au 31 mars 2019.

5.2

La gestion et le contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019					
Catégorie	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposées (4) = (3)/1826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2019
Personnel d'encadrement (y compris les administrateurs d'État)	6 461,00	0,00	6 461,00	3,54	4,00
Personnel professionnel	27 548,89	391,20	27 940,09	15,30	21,00
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	10 846,07	0,00	10 846,07	5,94	6,00
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total en heures	44 855,96	391,20	45 247,16	24,78	31
Total en ETC transposés (total heures rémunérées/1826,3 h)	24,56	0,21	24,78		

Source : SCT, Sinbad

Au 31 mars 2019, le Conseil avait un effectif total de 31 employés, soit une hausse de 19 % par rapport à son effectif au 31 mars 2018. Parmi ces employés, 28 avaient un statut régulier et les trois autres avaient un statut occasionnel.

Les heures rémunérées s'élèvent à 45 247,16 heures, soit environ 25 équivalents temps complet (ETC). Ce niveau d'effectif est supérieur de 1,30 ETC à celui de 2017-2018. Cette hausse s'explique principalement par des investissements additionnels en ressources humaines à la suite de la mise en place du nouveau plan stratégique du Conseil.

Contrats de service

Le Conseil supérieur de l'éducation n'a accordé aucun contrat de service de 25 000 \$ et plus en 2018-2019.

5.3

Les ressources financières

Commentaires généraux

Le 21 août 2018, le Conseil du trésor a autorisé des transferts de crédits de 940 000 \$ pour 2018-2019, soit 540 000 \$ en rémunération et 400 000 \$ en fonctionnement. À la suite de cet ajustement, le Conseil disposait d'un budget total d'environ 3 468 000 \$ pour 2018-2019, soit 2 616 900 \$ en rémunération et 840 700 \$ en fonctionnement. Ces ressources supplémentaires ont été allouées pour permettre au Conseil d'assumer de nouvelles responsabilités, notamment, d'être plus prospectif et mieux outillé pour répondre aux préoccupations des parties prenantes de l'éducation et des parlementaires, plus particulièrement, des ministres. Pour ce faire, durant l'exercice financier 2018-2019, le Conseil s'est doté d'un nouveau plan stratégique. Avec lui, le Conseil entend agir davantage au sein du gouvernement en participant plus activement à des activités qui soutiennent la prise de décisions et en multipliant les initiatives et les collaborations avec différents partenaires du milieu.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Conseil supérieur de l'éducation a également continué de porter une attention particulière à la gestion et au contrôle de ses dépenses d'exploitation. Aussi, le Conseil a été en mesure d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement au regard d'une gestion rigoureuse des fonds publics.

Le Conseil est constamment à la recherche de mesures qui permettent d'améliorer son efficience et son efficacité. Par exemple, il a continué de bonifier ses pratiques de diffusion électronique d'avis et de rapports en vue, notamment, de limiter le nombre d'exemplaires distribués en version papier. Il a recouru aux technologies de l'information, lorsque cela était possible, à l'occasion de ses consultations ainsi que de ses rencontres et de celles de ses instances, dans l'intention de restreindre les coûts de déplacement de ses membres et de son personnel.



Dépenses et évolution par secteur d'activité						
Budget et dépenses (en milliers de dollars) Exercice se terminant le 31 mars 2019	Budget de dépenses 2018-2019	Budget de dépenses modifié 2018-2019	Dépenses réelles 2018-2019	Dépenses réelles 2017-2018	Écart (000 \$)	Variation (%)
Rémunération Traitements	2 076,9	2 616,9	1 972,3	1 726,80	245,50	14 %
Fonctionnement⁶	440,7	840,7	489,3	354,5	134,8	38 %
Total budget de dépenses Total partiel	2 517,6	3 457,6	2 461,6	2 081,30	380,30	18 %
Immobilisations	10	10	3,7	8,1	- 4,4	- 54,32 %
Total budget de dépenses et d'immobilisations	2 527,6	3 467,6	2 465,3	2 089,40	375,88	18 %

Rémunération

Au 31 mars 2019, le Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif autorisé de 32 postes réguliers, soit sept de plus qu'au 31 mars 2018. Vingt-cinq de ces postes autorisés étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique, et deux par des employés avec un statut temporaire. Le Conseil avait également trois employés occasionnels. Durant l'exercice financier 2018-2019, l'écart observé entre les dépenses réelles en rémunération et le budget de dépenses en rémunération modifié s'explique principalement par le fait que le budget en rémunération n'a pas été pleinement dépensé à cause de cinq postes réguliers non pourvus et de trois postes d'agent de recherche qui sont demeurés vacants en raison du processus de recrutement et d'entrée en fonction qui s'est échelonné sur plusieurs mois.

Fonctionnement

En ce qui concerne le fonctionnement courant du Conseil, son budget a été dûment dépensé durant l'exercice financier 2018-2019. Les principaux postes de dépenses courantes restent les frais liés à la participation des membres du Conseil et de ses instances ainsi que les dépenses liées à la publication des différentes productions du Conseil. La vacance de deux des 22 postes de la table du Conseil et de deux postes de membres des commissions du secondaire et du collégial ont contribué à une baisse des dépenses courantes prévues.

⁶ Cette catégorie inclut l'amortissement.

Pour ce qui est des ressources supplémentaires allouées au Conseil pour son fonctionnement, celles-ci n'ont pas été pleinement utilisées en raison de leur disponibilité tardive mais également à cause du manque de ressources humaines pour mener à bien tous les nouveaux projets du Conseil (colloques, ateliers, plénière, etc.). Cependant, le Conseil s'attend à une utilisation optimale de son budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2019-2020.

5.4

Les ressources informationnelles

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2018-2019				
Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activité d'encadrement	0	0	0	0
Activité de continuité	10 000 \$	3 679,06 \$	101 100 \$	116 229,58 \$
Projets	0	0	0	0
Total	10 000 \$	3 679,06 \$	101 100 \$	116 229,58 \$

Les dépenses réelles pour 2018-2019 ont été 8 % plus élevées que les dépenses planifiées en raison de l'arrivée de nouveaux employés au Conseil. Cet écart s'explique par l'achat de licences et d'équipements.

Le Conseil n'a réalisé aucun projet au sens de la directive gouvernementale en matière de gestion des projets en ressources informationnelles, ce qui n'a nécessité aucune ressource humaine ni financière additionnelle.

Hormis l'acquisition d'équipement informatique supplémentaire et la configuration qui y est associée liée à l'arrivée de nouveaux effectifs, les activités du Conseil se sont déroulées normalement.

Un réseau Wi-Fi de qualité professionnelle a été implanté afin de desservir les membres bénévoles dans le cadre des réunions à Québec.

À la demande des usagers, un logiciel de messagerie instantanée a été ajouté à l'offre de messagerie traditionnelle (courriel).

PARTIE 6

**Autres exigences
relatives à la Loi sur
l'administration publique**

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

6.1 Le développement durable

Le 20 avril 2018, la table du Conseil a adopté le Plan d'action de développement durable 2018-2020 lequel a été rendu public sur le site Web du Conseil en juin 2018. À la suite de l'adoption, un comité interne de suivi des actions a été mis en place. Supervisé par le directeur de l'administration et des communications, ce comité est formé de représentantes et représentants des unités administratives du Conseil. Son rôle est de veiller à la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action et d'effectuer une reddition de compte annuelle de celles-ci. Le comité a tenu trois réunions, soit en mai, en juin et en août 2018.

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 s'inscrit dans la cohérence des sept enjeux fondamentaux associés à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : le renforcement de la gouvernance pour une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions; l'action responsable; le développement de la connaissance et l'innovation; l'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions; l'engagement, le partage et la collaboration; l'intégration de la culture au développement durable; le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Parmi les huit orientations gouvernementales, le Conseil contribue plus précisément, dans son plan d'action 2018-2020, à l'Orientation 1 de la Stratégie gouvernementale 2015-2020, soit de « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ». De plus, du nombre des 27 objectifs gouvernementaux en matière de développement durable, le Conseil en a retenu quatre, soit ceux qui sont en lien avec sa mission et auxquels il a pu associer des cibles mesurables. Ces quatre objectifs ont ensuite été traduits en cinq objectifs organisationnels dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de treize actions précises.

Le Conseil répond aux trois activités incontournables désignées par la Stratégie gouvernementale et qui peuvent s'appliquer à la mission du Conseil, soit :

1. la contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable;
2. la prise en compte des principes de développement durable;
3. la contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable (Agenda 21 de la culture du Québec).

Pour l'activité incontournable 1, le Conseil doit contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés par l'objectif gouvernemental 1.1 « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique », dont au moins une action doit favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés. Le Conseil répond à cette activité incontournable au moyen de son objectif organisationnel 1.

Le Conseil répond à l'activité incontournable 2 par l'entremise de son objectif organisationnel 2 visant le renforcement de la prise en compte des principes de développement durable.

Le Conseil a aussi retenu deux actions qui contribuent à l'atteinte d'un objectif de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit celles liées à l'objectif organisationnel 5, qui a trait à la mise en valeur du rôle et de la pensée du Conseil ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel dont il a la garde.

Toutefois, les activités incontournables 4 et 5 de la Stratégie gouvernementale n'ont pas été retenues, car elles concernent des entités gouvernementales qui contribuent à l'accompagnement en développement durable des entreprises ou des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial.

Par ailleurs, mentionnons que de par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit dans l'esprit et les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les différentes productions du Conseil témoignent du lien direct et naturel entre sa mission et plusieurs des principes retenus dans la

Loi sur le développement durable, tels que l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel. Ces principes de développement durable s'incarnent dans la vision concertée qu'il propose dans ses avis et ses orientations. De plus, le Conseil est particulièrement sensible à l'inclusion sociale, à la réduction des inégalités sociales et économiques ainsi qu'à la reconnaissance, au développement et au maintien des compétences, particulièrement des personnes plus vulnérables. En tenant compte régulièrement de ces préoccupations dans le cadre de ses réflexions et de ses travaux, le Conseil participe donc à l'orientation 4 de la Stratégie gouvernementale 2015-2020, soit « Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques ».

Le tableau suivant présente les objectifs gouvernementaux, les objectifs organisationnels, les actions, les indicateurs et les cibles du Plan d'action de développement durable 2018-2020 du Conseil supérieur de l'éducation ainsi que les résultats atteints au cours de l'année 2018-2019. Tous les objectifs gouvernementaux retenus et les objectifs organisationnels proposés dans le présent plan d'action sont relatifs à l'Orientation gouvernementale 1 « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ».

Puisque les objectifs gouvernementaux non retenus ont été présentés en annexe du Plan d'action de développement durable 2018-2020, ils ne sont pas inclus dans ce rapport annuel de gestion. De plus, au cours de l'exercice 2018-2019, aucune action n'a été retirée du plan d'action de l'organisme et aucune recommandation ni aucun commentaire n'a été formulé par le commissaire au développement durable.

Contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Objectif gouvernemental 1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique (activité incontournable 1)

Objectif organisationnel 1 Renforcer les pratiques écoresponsables dans les opérations courantes du Conseil

<p>Action 1 Domaine des activités courantes de gestion administrative</p>	<p>Déterminer le profil de consommation de papier et d'encre du Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des activités qui génèrent une consommation de papier et d'encre. • Réalisation d'un bilan de la consommation de papier et d'encre. • Proposition de moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.
<p>Indicateurs</p>	<p>Réalisation d'un bilan de la consommation de papier et d'encre. Proposition de moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.</p>
<p>Cibles</p>	<p>D'ici le 31 mars 2020, avoir réalisé le bilan de la consommation de papier et d'encre. D'ici le 31 mars 2020, avoir déterminé des moyens à mettre en œuvre pour réduire la consommation de papier et d'encre.</p>
<p>Résultat de l'année</p>	<p>Action réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un tableau pour saisir les achats de papier et de cartouches d'encre et saisie des données en continue.
<p>Action 2 Domaine des activités courantes de gestion administrative</p>	<p>Accroître l'archivage numérique et la classification numérique des documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un projet de centre de documentation numérique. • Refonte de l'arborescence numérique.
<p>Indicateurs</p>	<p>Élaboration d'un projet de centre de documentation numérique. Mise en place d'une nouvelle arborescence numérique.</p>
<p>Cibles</p>	<p>D'ici le 31 mars 2020, avoir élaboré un projet de centre de documentation numérique. D'ici le 31 mars 2020, avoir établi et mis en place une nouvelle arborescence numérique.</p>
<p>Résultats de l'année</p>	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un centre de documentation numérique accessible par tout le personnel. La cible a été atteinte. • Mise en place d'une nouvelle arborescence numérique dans l'une des trois unités de travail de l'organisation.

Objectif gouvernemental 1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique (activité incontournable 1)

Objectif organisationnel 1 Renforcer les pratiques écoresponsables dans les opérations courantes du Conseil

<p>Action 3 Domaine des activités courantes de gestion administrative</p>	<p>Réduire la quantité de matières résiduelles produites lors des réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableau de suivi permettant de connaître le nombre de réunions où de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées au lieu des boîtes à lunch individuelles.
<p>Indicateur</p>	<p>Pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées.</p>
<p>Cible</p>	<p>D'ici le 31 mars 2020, avoir augmenté le pourcentage des réunions pour lesquelles de la vaisselle réutilisable ou des options plus environnementales ont été utilisées comparativement au pourcentage de 2017-2018.</p>
<p>Résultat de l'année</p>	<p>Action réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'un lave-vaisselle et de vaisselle réutilisable.
<p>Action 4 Domaine des activités courantes de gestion administrative</p>	<p>Explorer la possibilité de mettre en place une collecte sélective des matières récupérables à l'échelle de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des démarches pour trouver une modalité de collecte sélective des matières récupérables à l'échelle de l'organisation.
<p>Indicateur</p>	<p>Démarches effectuées.</p>
<p>Cible</p>	<p>D'ici le 31 mars 2020, avoir exploré différentes possibilités.</p>
<p>Résultat de l'année</p>	<p>Action réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche faite auprès du locateur du bureau pour qu'il y ait une collecte des matières récupérées par les employés.



Objectif gouvernemental 1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique (activité incontournable 1)

Objectif organisationnel 1 Renforcer les pratiques écoresponsables dans les opérations courantes du Conseil

<p>Action 5 Domaine du transport et des déplacements des employés</p>	<p>Faciliter l'utilisation de transports actifs ou écoénergétiques lors des déplacements des employés et des membres des instances et avoir formé le personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directive organisationnelle sur l'utilisation de transports durables. • Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance. • Répertoire des compagnies de location de véhicules écoénergétiques.
<p>Indicateurs</p>	<p>Élaboration d'une directive organisationnelle sur l'utilisation de transports durables (covoiturage, location de véhicules écoénergétiques, électriques et hybrides, transport en commun) par les employés et les membres des instances.</p> <p>Sensibilisation du personnel aux concepts de la mobilité durable.</p> <p>Formation du personnel à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.</p> <p>Réalisation d'un répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques (électriques et hybrides).</p>
<p>Cibles</p>	<p>Avoir informé les employés et les membres des instances de la directive sur l'utilisation de transports durables en 2018.</p> <p>En 2018, avoir formé le personnel concerné à l'usage des technologies de communication à distance pour les réunions et les consultations.</p> <p>Avoir élaboré le répertoire des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques en 2018.</p>
<p>Résultat de l'année</p>	<p>Action réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une liste des compagnies de location de véhicules possédant des véhicules écoénergétiques.
<p>Action 6 Domaine des technologies de l'information et des communications</p>	<p>Optimiser les services logiciels pour diminuer le nombre de serveurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les nouveaux serveurs devront permettre une architecture fondée sur la mise en place de serveurs virtuels.
<p>Indicateur</p>	<p>Proportion de nouveaux serveurs permettant la virtualisation.</p>
<p>Cible</p>	<p>100 % des serveurs d'ici le 31 mars 2020.</p>
<p>Résultat de l'année</p>	<p>Action réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cible a été atteinte à 90 %.

Objectif gouvernemental 1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique (activité incontournable 1)

Objectif organisationnel 1 Renforcer les pratiques écoresponsables dans les opérations courantes du Conseil

Action 7

Domaine des communications gouvernementales et organisation d'événements

Poursuivre l'organisation des événements d'envergure du Conseil de manière écoresponsable et équitable

- Assemblées plénières écoresponsables.

Indicateurs

Pourcentage d'événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable.

Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière.

Démarches pour explorer la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile.

Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables.

Cibles

La grande majorité des événements d'envergure du Conseil planifiés et réalisés de manière écoresponsable.

Avoir utilisé le dispositif d'inscription en ligne pour les assemblées plénières 2019 et 2020.

Avoir exploré la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile d'ici 2020.

Avoir fait des demandes pour tous les événements d'envergure.

Résultats de l'année

Actions réalisées :

- La grande majorité des événements d'envergure du Conseil planifiés et organisés de manière écoresponsable;
- Examen de la possibilité de mettre en place un dispositif d'inscription en ligne pour l'assemblée plénière;
- Examen de la possibilité de rendre accessibles les documents afférents à l'assemblée plénière en format mobile;
- Demandes auprès des fournisseurs pour des produits équitables pour 100 % des événements d'envergure⁷.

⁷ Le seul élément manquant s'avère la compensation des gaz à effet de serre.

Objectif gouvernemental 1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique (activité incontournable 1)

Objectif organisationnel 1 Renforcer les pratiques écoresponsables dans les opérations courantes du Conseil

Action 8 Domaine des marchés publics	Intégrer des considérations écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services <ul style="list-style-type: none">• Répertoire des produits et de services écoresponsables (hébergement).
Indicateur	Utilisation de l'outil de requête du Centre de services partagés du Québec pour connaître les produits et les services écoresponsables (ex. : établissements d'hébergement conformes aux programmes RésertVert et Clef verte).
Cible	Avoir suggéré en priorité l'utilisation d'établissements d'hébergement écoresponsables aux membres des instances et aux employés lors de la tenue de réunions et d'événements dès 2018.
Résultat de l'année	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une liste des établissements hôteliers écoresponsables et suggestion faite aux membres des instances de les privilégier dans leur choix d'hébergement.

Objectif gouvernemental 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (activité incontournable 2)

Objectif organisationnel 2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans des politiques et des stratégies du Conseil

Action 9	Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les prises de décision au sein de l'organisation <ul style="list-style-type: none">• Outil de prise en compte des principes de développement durable.
Indicateur	Adoption et mise en application d'un outil de prise en compte des principes environnementaux et sociaux de développement durable dans l'élaboration des politiques et des stratégies du Conseil ainsi que des processus de prise de décision (ex. : évaluation des modes de diffusion et des besoins d'impression pour les différentes productions, choix de traiteurs).
Cible	D'ici le 31 mars 2020, avoir adopté et mis en application une grille d'analyse qui permet de se rappeler les principes de développement durable qu'il faut prendre en considération dans l'élaboration des politiques et des stratégies de l'organisation et des processus de prise de décision.
Résultat de l'année	Action à poursuivre.

Objectif gouvernemental 3 Renforcer plus particulièrement la prise en compte du principe de développement durable « Santé et qualité de vie » dans l'environnement de travail du Conseil

Action 10	Offrir un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil <ul style="list-style-type: none"> • Mesures assurant un environnement de travail propice à la santé et à la conciliation travail–vie personnelle–engagement citoyen.
Indicateur	Nombre de mesures mises en œuvre qui assurent un environnement de travail propice à la santé physique et psychologique pour le personnel et qui favorisent la conciliation travail–vie personnelle–engagement citoyen.
Cible	Quatre mesures d'ici le 31 mars 2020.
Résultats de l'année	Actions réalisées et cible atteinte : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic organisationnel. • Élaboration d'une directive pour le télétravail. • Participation du Conseil au Défi Entreprises 2018. • Aménagement d'une salle de repos pour le personnel. • Participation à une formation sur la santé et le mieux-être au travail du Bureau de la normalisation du Québec. • Inscription dans le Plan stratégique 2018-2022 de la mise en place de mesures visant l'obtention possible d'une certification qui soutient la santé et le mieux-être au travail.

Objectif gouvernemental 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Objectif organisationnel 4 Favoriser l'adoption de nouvelles approches en matière de consultation qui ont un caractère inclusif et moins d'impact environnemental

Action 11	Favoriser l'adoption de nouvelles approches de consultation.
Indicateur	Nombre de nouveaux modes de consultation respectant des principes de développement durable expérimentés.
Cible	D'ici le 31 mars 2020, avoir expérimenté une nouvelle approche de consultation qui respecte les principes de développement durable.
Résultat de l'année	Action à poursuivre.

Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Contribuer au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable (activité incontournable 3 : mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec)

Les actions suivantes concernent plus précisément l'objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture du Québec : Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers (sic) la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire

Objectif organisationnel 5 Mettre en valeur le rôle et la pensée du Conseil et veiller à la protection du patrimoine matériel dont il a la garde

Action 12	Faire davantage connaître le rôle et la pensée du Conseil <ul style="list-style-type: none">• Refonte du site Web.
Indicateur	Mise en ligne d'un nouveau site Web en vue d'améliorer son attractivité et de favoriser un rayonnement accru du rôle et de la pensée du Conseil pour le développement de l'éducation.
Cible	Refonte du site Web d'ici le 31 mars 2020.
Résultat de l'année	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une analyse de la refonte du site Web et d'une démarche auprès des autorités gouvernementales responsables pour obtenir l'autorisation pour sa modification.
Action 13	Finaliser la numérisation et la mise en ligne des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités <ul style="list-style-type: none">• Numérisation et mise en ligne des publications.
Indicateur	Pourcentage des publications du Conseil supérieur de l'éducation, de l'ancien Conseil des collèges et de l'ancien Conseil des universités qui sont numérisées et mises en ligne.
Cible	100 % des publications dont le Conseil a la garde d'ici le 31 mars 2020.
Résultat de l'année	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none">• La cible a été atteinte.

« Toutes les publications du Conseil ont été numérisées et mises en ligne. »

– Conseil supérieur de l'éducation

6.2

L'accès à l'égalité en emploi

Au 31 mars 2019, le Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif de 31 employés, soit cinq de plus qu'au 31 mars 2018. Vingt-huit de ces postes étaient occupés par des employés avec un statut régulier de la fonction publique. Le Conseil comprenait trois employés occasionnels.

Effectif régulier au 31 mars 2019
Nombre de personnes dans l'effectif régulier
28

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif du Conseil au 31 mars 2019 se répartissait de la façon suivante :

Nombre total des personnes embauchées ⁸ , selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019				
Régulier	Occasionnel	Stagiaire	Étudiant	Total
2	2	1	0	5

⁸ Les occasionnels avec droit de rappel ne sont pas comptabilisés parmi les personnes embauchées.

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2018-2019					
	Statut d'emploi				Total
	Régulier	Occasionnel	Stagiaire	Étudiant	
Nombre total de personnes embauchées 2018-2019	2	2	1	0	5
Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	2	0	0	0	2
Nombre d'anglophones embauchés	0	0	0	0	0
Nombre d'autochtones embauchés	0	0	0	0	0
Nombre de personnes handicapées embauchées	0	0	0	0	0
Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	2	0	0	0	2
Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible (%)	100 %	0 %	0 %	0 %	40 %

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi			
Statut d'emploi	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Régulier	100 %	0 %	0 %
Occasionnel	0 %	100 %	0 %
Stagiaire	0 %	0 %	0 %
Étudiant	0 %	0 %	0 %

En 2018-2019, le Conseil a procédé à l'embauche de cinq nouvelles personnes qui ont fait l'objet d'au moins une entrée en fonction. Parmi les personnes embauchées, 40 % appartenaient à au moins un groupe cible. Le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers membres de minorités visibles et ethniques, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées est de 100 % en 2018-2019. Ce qui est supérieur à l'objectif de 25 % fixé par le gouvernement.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%)	Nombre au 31 mars 2017	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2017 (%)
Anglophones	0	0	0	0	0	0
Autochtones	0	0	0	0	0	0
Minorités visibles et ethniques	3	10	1	4	1	4
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0

Du 31 mars 2017 au 31 mars 2019, le taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques est passé de 4 à 10 %. Ce résultat se rapproche de la cible gouvernementale pour la région de la Capitale-Nationale, qui est de 12 % de l'effectif régulier et occasionnel.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Stagiaire	Étudiant	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	2	1	0	5
Nombre de femmes embauchées	1	1	0	0	2
Taux d'embauche des femmes	50 %	50 %	0 %	0 %	40 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2019

Groupe cible	Personnel d'encadrement (y compris les emplois supérieurs)	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	4	18	4	2	28
Femmes	3	10	3	2	18
Taux de représentativité des femmes (%)	75 %	56 %	75 %	100 %	64 %

Le Conseil assure aux femmes une place de choix dans tous les statuts d'emploi ainsi que dans l'ensemble des corps d'emploi. En 2018-2019, les femmes représentaient 50 % des nouvelles embauches du Conseil avec un statut régulier ou occasionnel. Le taux de représentativité féminine au sein de l'effectif régulier du Conseil s'élevait à 64 % au 31 mars 2019.

6.3

L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour l'année 2018-2019, la présidente du Conseil a participé à différentes activités touchant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, la Journée internationale des droits des femmes ainsi que la Journée internationale des femmes et des filles en science ont été soulignées par la diffusion de communiqués de presse. Ce graphique fait état des activités tenues et des publications diffusées.

16 juillet 2018	Participation à la table ronde sur le thème « Assurer l'inclusion et la diversité dans le secteur des sciences » avec l'honorable Kirsty Duncan, ministre des Sciences et ministre des Sports et des Personnes handicapées, à l'Université de Sherbrooke.
18 juillet 2018	Participation à une entrevue téléphonique diffusée sur Radio-Canada Estrie avec Renée Dumais-Beaudoin sur le thème « Les femmes en sciences : une équation gagnante, mais plus rare ».
18 juillet 2018	Présentation d'une conférence sur la situation des femmes en sciences au Canada et au Québec dans le cadre de la 7 ^e édition de l'événement Femmes en Physique Canada, à l'Université de Sherbrooke.
1^{er} octobre 2018	Participation aux consultations organisées par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie à l'occasion des 2018 Athena SWAN workshops. Cette rencontre cherchait à définir une vision canadienne du programme de promotion d'équité et d'inclusion, à l'Université du Québec à Montréal.
9 et 10 octobre 2018	Participation à la Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire organisée par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.
7 novembre 2018	Modératrice d'un panel au Congrès du Canadian Science Policy Center d'Ottawa dont le thème était « Shaping science policy to improve equity, diversity, and inclusion ».
3 décembre 2018	Participation à titre d'observatrice à la première rencontre du Comité Genre, sexe, diversité et carrière professorale, de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.
11 février 2019	Diffusion d'un communiqué soulignant la Journée internationale des femmes et des filles en science.
21 février 2019	Rencontre avec la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine pour la sensibiliser à l'importance qu'accorde le Conseil à la question de la réussite éducative genrée.
25 février 2019	Participation de deux agentes de recherche du Conseil à la consultation Athena SWAN à l'Université Laval, sur délégation de la présidente.
6 mars 2019	Participation à un dîner organisé par l'ambassadrice de France au Canada, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, à Ottawa.
8 mars 2019	Diffusion d'un communiqué de presse soulignant la Journée internationale des droits des femmes.

6.4

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

À la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil veille à appliquer cette dernière dans ses réalisations.

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil a entrepris des démarches pour se conformer à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Bien entendu, le Conseil s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Web ou dans ses communications téléphoniques. Aussi, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français, lorsqu'ils sont disponibles dans cette langue.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Oui
Avez-vous un comité permanent?	Sans objet

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique institutionnelle?	Non
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	-
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	-
Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	-

Implantation de la politique linguistique institutionnelle	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Aucune mesure de la part du Conseil supérieur de l'éducation
Si oui, lesquelles?	-
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application?	Le Conseil s'arrimera avec les activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

6.5

Le Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Conformément au Règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie. Le Conseil a mis à jour son code d'éthique et de déontologie. Cette nouvelle version a été adoptée par la table du Conseil au mois de septembre 2019. Il a été transmis à tous les membres de la table du Conseil et des commissions ainsi qu'à la permanence.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels « les membres [...] sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Au cours de l'année 2018-2019, deux rencontres liées à l'éthique ont eu lieu, l'une avec la vice-présidente du Comité central d'éthique de la recherche et l'autre avec l'ancienne présidente de la Commission de l'éthique en science et en technologie. De plus, pour la première fois, le Conseil a déposé une demande d'examen de ses travaux de recherche au Comité central d'éthique de la recherche.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2018-2019. Le code d'éthique est accessible sur le site Web de l'organisme sous la rubrique « Documents stratégiques, administratifs et législatifs » de la section « Publications », et il est joint en annexe à ce rapport annuel.

6.6

La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Au cours de l'année 2018-2019, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été déposée.

6.7

L'accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2018-2019, aucune demande n'a été formulée au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Enfin, le Conseil a vérifié ses bases de données pour s'assurer que les règles entourant l'accès et la protection des renseignements personnels étaient respectées.

6.8

Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

PARTIE 7

Annexes

7.1

Tableau synoptique du Plan stratégique 2018-2022 du Conseil supérieur de l'éducation

Enjeu 1: Influence et rayonnement du Conseil

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base 2017-18	Cibles				
				2019	2020	2021	2022	
Rehausser la performance du Conseil	1.1 Accroître l'offre d'information utile à la prise de décisions par le ministre et ses instances	Proportion de productions inédites par rapport à l'ensemble des avis d'initiative et des rapports sur l'état et les besoins en éducation (REBE)	0 %	50 %	+20 %	–	+10 %	
	1.2 Favoriser l'appropriation des productions du Conseil par les acteurs de l'éducation*	Proportion d'avis d'initiative et de REBE accompagnés d'outils d'appropriation	0 %	66 %	100 %	100 %	100 %	
	1.3 Influencer les divers acteurs de l'éducation	A. Taux de croissance moyen des référencement liés aux travaux et aux positions du Conseil B. Taux de croissance moyen de l'appréciation de l'utilité des différentes productions du Conseil destinées aux acteurs ciblés*	253	+5 %	+5 %	+5 %	+5 %	
			–	Donnée de base	+10 %	–	+10 %	
1.4 Déployer des collaborations avec des partenaires clés	Nombre de déclarations diffusées par le Conseil à la suite de collaborations innovantes	0	2	3	4	4		
Communiquer efficacement la réflexion originale du Conseil	2.1 Accroître la présence du Conseil au sein des instances gouvernementales	Nombre de représentations du Conseil visant à soutenir la prise de décisions	0	2	4	5	6	
	2.2 Intensifier la présence du Conseil dans l'espace public	A. Taux d'accroissement du nombre de personnes abonnées aux réseaux sociaux du Conseil B. Taux d'accroissement des messages du Conseil relayés par les utilisateurs des réseaux sociaux	0	Ouverture	300 abonnés	+20 %	+10 %	
0			Ouverture	Donnée de base	+20 %	+10 %		

Enjeu 2: Développement organisationnel

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Donnée de base 2017-18	Cibles				
				2019	2020	2021	2022	
Accroître l'agilité organisationnelle	3.1 Améliorer la gouvernance du Conseil	Taux d'implantation des bonnes pratiques en matière de gouvernance	–	Dépôt d'un plan de travail	–	50 %	75 %	
Mobiliser le personnel	4.1 Offrir un environnement de travail stimulant	Obtention d'une certification qui soutient la santé et le bien-être au travail	–	–	Démarche	Démarche	Obtention	

* Acteurs de l'éducation: personnel scolaire (membres du personnel-cadre, enseignants, professionnels, professeurs, chercheurs, techniciens, membres du personnel de soutien, etc.), organismes de représentation des structures éducatives (commissions scolaires, collèges, universités, établissements privés), syndicats, associations étudiantes, associations de parents, organismes qui représentent des intérêts disciplinaires ou organismes qui représentent les intérêts de la société civile.

7.2

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Ci-après, le texte complet de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation extrait du site Web de Légis Québec, à l'adresse : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-60.

Québec 

© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1^{er} mai 2019
Ce document a valeur officielle.

chapitre C-60

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les établissements qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des établissements d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES ABROGATIVES

À jour au 1^{er} mai 2019
© Éditeur officiel du Québec

C-60 / 1 sur 6

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

1. Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».

S. R. 1964, c. 234, a. 1.

2. Le Conseil est composé de 22 membres.

S. R. 1964, c. 234, a. 2; 2000, c. 24, a. 2.

3. Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions.

S. R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1; 2000, c. 24, a. 3; 2006, c. 52, a. 2; 2013, c. 28, a. 107.

4. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Ces membres sont nommés sur la recommandation du ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

S. R. 1964, c. 234, a. 4; 1993, c. 26, a. 29; 1993, c. 51, a. 22; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 4; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 3; 2013, c. 28, a. 108.

5. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

À la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

S. R. 1964, c. 234, a. 5; 1990, c. 8, a. 67; 2006, c. 52, a. 4.

6. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 6; 1999, c. 17, a. 2; 2000, c. 24, a. 5.

7. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Ils doivent transmettre au Conseil et, le cas échéant, à ses commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent.

S. R. 1964, c. 234, a. 7; 1993, c. 26, a. 30; 1993, c. 51, a. 23; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 6; 2002, c. 63, a. 1; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 5; 2013, c. 28, a. 109.

8. Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président .

Il exerce ses fonctions à temps plein.

S. R. 1964, c. 234, a. 8; 2000, c. 24, a. 7.

9. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation.

À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

S. R. 1964, c. 234, a. 9; 1985, c. 21, a. 24; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 26, a. 31; 1993, c. 51, a. 24; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 6; 2013, c. 28, a. 110.

10. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut:

1° donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;

2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;

3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

S. R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2; 1985, c. 21, a. 25; 1988, c. 41, a. 88; 1993, c. 51, a. 25; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 7; 2013, c. 28, a. 111.

10.1. Le Conseil doit donner son avis au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas, sur tout projet de règlement que ceux-ci sont tenus de lui soumettre ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent.

2006, c. 52, a. 8; 2013, c. 28, a. 112.

10.2. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

2006, c. 52, a. 8.

11. Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 11; 1999, c. 17, a. 3; 2006, c. 52, a. 9.

12. Les membres du Conseil et, le cas échéant, de ses commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.

Le président reçoit un traitement fixé par le gouvernement.

S. R. 1964, c. 234, a. 12; 1986, c. 78, a. 1; 1999, c. 17, a. 4; 2000, c. 24, a. 8; 2006, c. 52, a. 10; 2013, c. 28, a. 113.

13. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

S. R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2006, c. 52, a. 11.

14. Le Conseil et, le cas échéant, ses commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Ville de Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2; 1979, c. 23, a. 25; 1999, c. 40, a. 83; 2000, c. 24, a. 9; 2000, c. 56, a. 220; 2006, c. 52, a. 12; 2013, c. 28, a. 114.

14.1. Le Conseil doit, au plus tard le 30 juin de chaque année faire au ministre et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

1993, c. 26, a. 32; 1993, c. 51, a. 26; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 115.

15. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 15; 2000, c. 24, a. 10.

16. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 16; 2000, c. 24, a. 10.

17. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 17; 2000, c. 24, a. 10.

18. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 18; 1990, c. 8, a. 68; 2000, c. 24, a. 10.

19. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 19; 1993, c. 51, a. 27; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

20. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 20; 1986, c. 78, a. 2; 2000, c. 24, a. 10.

21. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1^{re} sess.), c. 14, a. 81; 1978, c. 15, a. 140; 1983, c. 55, a. 161; 2000, c. 24, a. 10.

22. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8; 1985, c. 21, a. 26; 1988, c. 41, a. 88; 1988, c. 84, a. 568; 1990, c. 8, a. 69; 1993, c. 51, a. 28; 1994, c. 16, a. 50; 1997, c. 47, a. 65; 2000, c. 24, a. 10.

23. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 23; 1988, c. 84, a. 569; 1993, c. 51, a. 29; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 10.

23.1. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.2. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 13; 2013, c. 28, a. 116.

23.3. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.4. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 116.

23.5. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.6. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.7. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

23.8. *(Abrogé).*

1999, c. 17, a. 5; 2013, c. 28, a. 116.

24. Le Conseil peut former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières.

S. R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3; 1979, c. 23, a. 26; 1979, c. 80, a. 54; 1993, c. 26, a. 33; 2006, c. 52, a. 14.

25. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 25; 2006, c. 52, a. 15.

26. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 26; 2006, c. 52, a. 15.

27. *(Abrogé).*

1969, c. 66, a. 4; 1999, c. 17, a. 6; 2000, c. 24, a. 11; 2006, c. 52, a. 15.

28. Les commissions du Conseil peuvent siéger en tout endroit au Québec.

S. R. 1964, c. 234, a. 27; 2000, c. 24, a. 12; 2006, c. 52, a. 16; 2013, c. 28, a. 117.

29. La charge d'un membre du Conseil devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives du Conseil.

1969, c. 66, a. 5; 2000, c. 24, a. 13; 2006, c. 52, a. 17; 2013, c. 28, a. 118.

30. *(Abrogé).*

S. R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6; 1979, c. 23, a. 27; 1984, c. 39, a. 557; 1985, c. 21, a. 27; 1988, c. 84, a. 570; 1992, c. 68, a. 157; 1993, c. 51, a. 30; 1994, c. 16, a. 50; 2000, c. 24, a. 14; 2005, c. 28, a. 195; 2006, c. 52, a. 18.

30.1. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi.

1985, c. 21, a. 28; 1993, c. 51, a. 31; 1994, c. 16, a. 50; 2005, c. 28, a. 195.

31. *(Abrogé).*

1982, c. 21, a. 1; 1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 571; 2000, c. 24, a. 15.

32. *(Abrogé).*

1986, c. 101, a. 10; 1988, c. 84, a. 572; 1994, c. 11, a. 1; 1999, c. 28, a. 1; 2000, c. 24, a. 16.

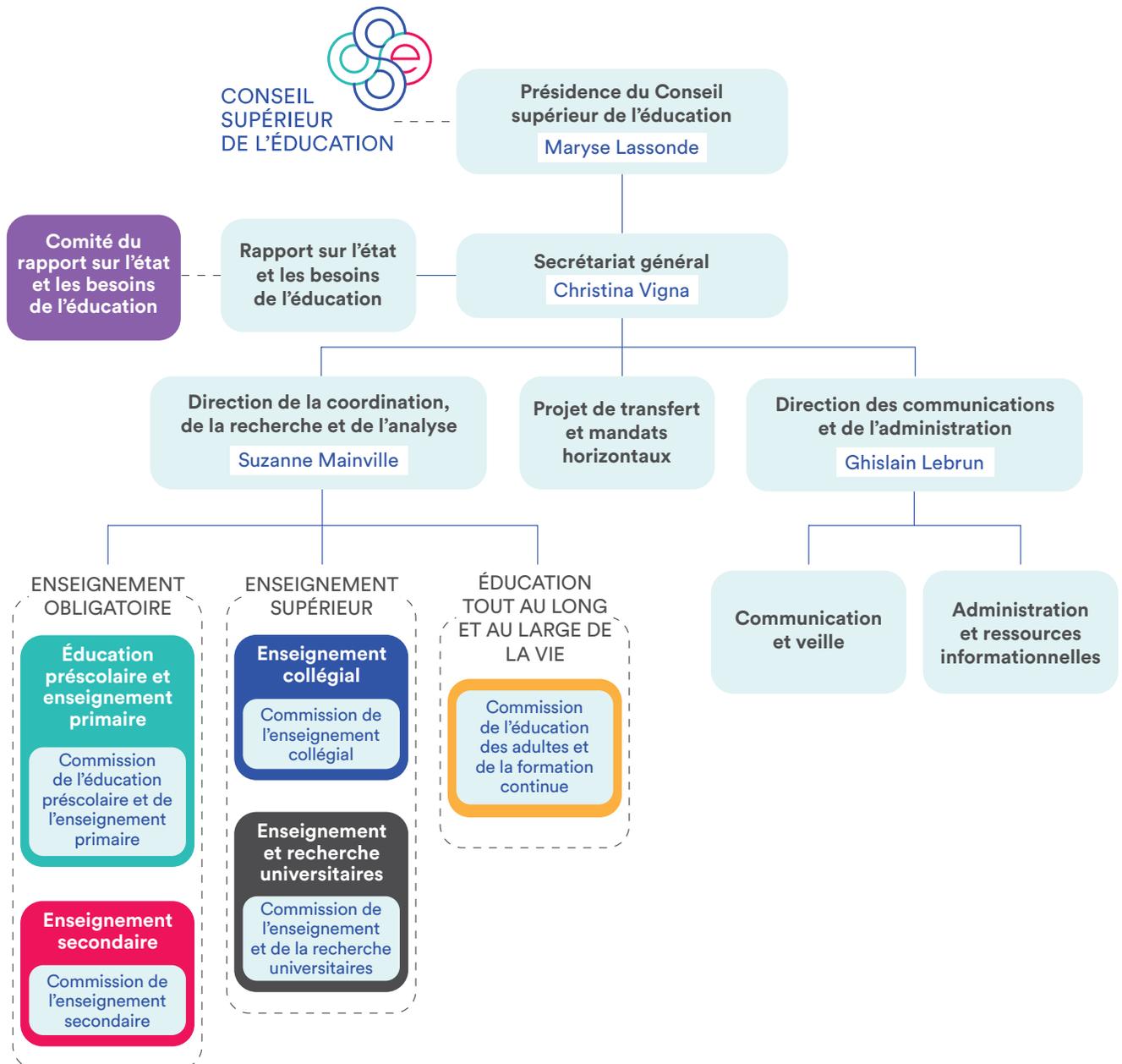
ANNEXES ABROGATIVES

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondues.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), le préambule du chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 1^{er} novembre 1980, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour au 1^{er} novembre 1980 du chapitre C-60 des Lois refondues.

7.3

Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2019



7.4

Liste des membres du Conseil et de ses commissions

En 2018-2019, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination de douze nouveaux membres qui siègent à la table du Conseil. Ceux-ci ont été accueillis par la présidente lors d'une rencontre qui s'est tenue en septembre 2018. Toutefois, au 31 mars 2019, deux sièges étaient vacants à la table du Conseil à la suite d'une démission et d'une perte de qualité de membre.



Maryse Lassonde

Présidente



Jean Bernatchez



Lise Bibaud



Christian Blanchette



Josée Bonneau



Sophie Bouchard



Gordon Brown



Julie Brunelle



Claude Corbo



Lyne Deschamps



Nathalie Dionne



Sylvie Fortin Graham



Michelle Fournier



Catherine Grondin



Malika Habel



Michaël Héту



Vincent Larivière



Raymond Nolin



Sébastien Piché



Caroline Sirois



Christina Vigna

Secrétaire générale

Simon Bergeron

Anne-Marie Lepage

Sous-ministres adjoints, Membres adjoints d'office

Les membres de la table du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Lassonde, Maryse	Présidente du Conseil	
Bernatchez, Jean	Professeur titulaire, Université du Québec à Rimouski	2019
Bibaud, Lise	Vice-présidente aux affaires externes, Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs – Montréal Régional	2019
Blanchette, Christian	Doyen, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2018
Bonneau, Josée	Directrice adjointe, École des sciences infirmières Ingram, Université McGill	2020
Bouchard, Sophie	Directrice, École Le Bois-Vivant, Commission scolaire René-Lévesque	2020
Brown, Gordon	Directeur des études, Cégep John Abbott	2022
Brunelle, Julie	Directrice du Service du secrétariat général, affaires corporatives et communications, Commission scolaire Marie-Victorin	2019
Corbo, Claude	Recteur (retraité), Université du Québec à Montréal	2022
Deschamps, Lyne	Directrice générale (retraîtée), Fédération des comités de parent du Québec	2021
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup	2018
Fortin Graham, Sylvie	Représentante de la communauté	2019
Fournier, Michelle	Directrice générale (retraîtée), Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2018
Groncin, Catherine	Étudiante à la maîtrise en affaires publiques et internationales, Université de Montréal	2020
Habel, Malika	Directrice générale, Cégep de Maisonneuve	2022
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau	2021
Larivière, Vincent	Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, Université de Montréal	2022
Nolin, Raymond	Enseignant au primaire, Commission scolaire de Montréal	2021
Piché, Sébastien	Directeur adjoint, Service des programmes et du développement pédagogique, Cégep régional de Lanaudière	2022
Sirois, Caroline	Directrice des services éducatifs, Collège de Lévis	2021
Membres adjoints d'office		
Bergeron, Simon	Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
Lepage, Anne-Marie	Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
Secrétaire		
Vigna, Christina	Secrétaire générale	

* Deux postes sont vacants au 31 mars 2019

En outre, le Conseil a nommé de nouvelles personnes pour remplacer les membres de ses cinq commissions dont le mandat arrivait à échéance. Les présidentes et présidents de ces différentes commissions de même que les personnes chargées de la coordination de celles-ci ont ainsi accueilli, en octobre 2018, 19 nouveaux membres. S'ajoutent également six membres dont le mandat a été renouvelé. En raison de sièges devenus vacants en cours d'exercice financier, cinq membres se sont ajoutés.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Fournier, Michelle	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Bluteau, Jonathan	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal	2021
Boutin, Jean-François	Professeur, Université du Québec à Rimouski, Campus de Lévis	2021
Cavenaghi, Ugo	Président-directeur général, Collège Sainte-Anne	2020
Claude, Marie-Eve	Directrice adjointe des services aux élèves, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2020
Fortin, Nathalie	Enseignante au primaire, École Saint-Joseph, à Alma, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2020
Gagnon, Brigitte	Conseillère pédagogique, Commission scolaire des Hautes-Rivières	2020
Gilbert, Hélène	Directrice d'écoles primaires, Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	2019
Julien, Anne	Directrice adjointe des services éducatifs, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2021
Labrosse, Julie	Parent	2019
Marsolais, Mélanie	Directrice générale, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage	2020
Mauzerolle, Marc-Antoine	Directeur, École Rose-des-Vents, Commission scolaire de Montréal	2020
Mc Donald, Caroline	Enseignante au primaire, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2020
Soucy, Karine	Enseignante, Cégep de Rivière-du-Loup	2021
Vaillancourt, Chantal	Consultante en édition et lecture	2019
Coordonnatrice		
Couture, Carole		

* Au 31 mars 2019

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Bernatchez, Jean	Président de la Commission, membre du Conseil	
Allaire, Stéphane	Professeur en pratiques éducatives, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Chicoutimi	2019
Bégin, Rachel	Directrice adjointe des études, Cégep Limoilou	2020
Charland, Patrick	Professeur agrégé en didactique des sciences et de la technologie, Université du Québec à Montréal	2020
Côté, Antoine	Étudiant en enseignement, Université de Montréal	2021
Galarneau-Girard, Laurence	Administratrice, Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2020
Labrosse, Philippe	Ressource professionnelle, Une école montréalaise pour tous	2019
McCourt, Peggy	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships	2021
Nugent, Bianca	Parent, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2020
Peterson, Nadine	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2020
Petit, Benoit	Conseiller pédagogique pour le Service national du RECIT dans le domaine du développement de la personne, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2021
Pouliot, Éric	Directeur, École Pointe-Lévy, Commission scolaire des Navigateurs	2021
Taillon, Marie-Claude	Enseignante de français, École secondaire de Donnacona, Commission scolaire de Portneuf	2019
Vallée, Paméla	Enseignante en art dramatique, Commission scolaire des Trois-Lacs	2020

Coordonnatrice

Lebossé, Catherine

* Un poste vacant au 31 mars 2019

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Habel, Malika	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Aubé, Philippe	Directeur des études, Cégep Limoilou	2019
Beauchesne, Bastien	Responsable scientifique, Votepour.ca	2020
Bégin, Christian	Professeur, Université du Québec à Montréal	2019
Blais, Sylvain	Directeur général, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2019
Hamel, Lucie	Directrice des études, Collège Shawinigan	2020
Julien Thouin, Verlane	Aide pédagogique individuel, Cégep de Sherbrooke	2020
Laflamme, Nadia	Enseignante de mathématiques, Cégep de Lévis-Lauzon	2019
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2021
Lemay, Sylvie	Directrice de la formation continue, des affaires étudiantes, de Laflèche international et de la Fondation, Collège Laflèche	2021
McDonnell, Valérie Lisa	Conseillère en services adaptés, Cégep John Abbott	2021
Pilon, David	Directeur des études et de la vie étudiante, Cégep de St-Hyacinthe	2021
Rioux, Pascal	Enseignant en techniques d'inhalothérapie, Cégep de l'Outaouais	2019
Tanguay, Emmeraude	Étudiante en sciences de la nature, Cégep de Baie-Comeau	2019
Coordonnatrice		
Bérubé, Katie		

* Un poste vacant au 31 mars 2019

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Corbo, Claude	Président de la Commission, membre du Conseil	
Aubry-Abel, Caroline	Étudiante, Université Laval	2020
Bastien, Josée	Doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université Laval	2020
Chevrette, Pascal	Enseignant, Département de français et de littérature, Cégep Montmorency	2020
Deschenaux, Frédéric	Professeur, Université du Québec à Rimouski	2019
Garin, Élisabeth	Directrice du service de la planification et de la performance, Fonds de recherche du Québec	2021
Gélinas, Émma-Émilie	Agente de recherche, Décanat des études, Université du Québec à Trois-Rivières	2020
Gérin-Lajoie, Fanny	Directrice de la programmation, de l'évaluation et du développement, Fusion Jeunesse	2019
Guitton, Daniel	Professeur en neurosciences, Faculté de médecine, Université McGill	2019
Lambert, Mario	Chargé de cours agrégé, Département de mathématiques, Université de Sherbrooke	2019
Mailhot, Claude	Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Université de Montréal	2020
Messier, Christian	Directeur, Institut des sciences de la forêt tempérée, Université du Québec en Outaouais	2021
Pépin, Murielle	Travailleuse autonome	2021
St-Denis, Xavier	Étudiant au doctorat en sociologie, Université McGill	2019
Trudelle, Nancy-Sonia	Directrice, Direction de la recherche et de l'analyse, Office des professions du Québec	2021

Coordonnatrice

Mainville, Suzanne,
par intérim

* Au 31 mars 2019

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Blanchette, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	
Aghasi, Lida	Directrice générale, Centre social d'aide aux immigrants	2020
Arseneault, Nancy	Agente de développement et conseillère en orientation, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2019
Baillargeon, Sylvie	Directrice générale, Intégration Jeunesse du Québec	2020
Cameron, Ronald	Administrateur, Institut de coopération pour l'éducation des adultes	2020
Chanoux, Pascale	Coordonnatrice, Comité consultatif pour les personnes handicapées, Commission des partenaires du marché du travail – Moelle épinière et motricité Québec	2020
Chartrand, Sylvie	Directrice, Service de formation professionnelle et diversifiée, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2020
Clerc, Isabelle	Professeure titulaire, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Laval	2019
Coulombe, Isabelle	Directrice, Service de l'éducation, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	2019
Dubois, Hélène	Consultante	2019
Laprise, Réjean	Directeur et formateur, Centre de formation communautaire de la Mauricie	2019
Lavallée, Richard	Directeur, Service de la formation continue, service aux entreprises et activités internationales, Cégep André-Laurendeau	2020
Ouimet, Nicolas	Coordonnateur, Centre de formation continue, Université de Sherbrooke	2021
St-Laurent, Hélène	Conseillère pédagogique en formation générale des adultes, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2019
Vadius, Marie-Aline	Directrice adjointe, Centre Champagnat, Commission scolaire de Montréal	2020
Coordonnateur		
Rousseau, Jean		

* Au 31 mars 2019

Quant à la désignation des membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020, 13 personnes ont été choisies en fonction de leur intérêt ou de leur expertise au regard du thème sur le numérique en éducation. Selon la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, ce comité doit remettre ce rapport tous les deux ans au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, lequel le dépose à l'Assemblée nationale.

Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020*	
Nom	Fonction
Dubé, Jacqueline	Présidente du Comité
Chouinard, Jean	Conseiller pédagogique, Service national du RECIT en adaptation scolaire
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Dupont, Huguette	Conseillère pédagogique, Cégep de Granby
Gibeau, Guy	Directeur des études, Cégep de Maisonneuve
Heilporn, Géraldine	Chargée d'enseignement, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval
Hétu, Michaël	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau
Jourdain, Claudine	Conseillère pédagogique, Formation générale des adultes, Service national du RECIT
Landry, Normand	Professeur, Département des sciences humaines, des lettres et des communications, Télé-Université
Mc Donald, Caroline	Enseignante au primaire, Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Pageau, Diane	Directrice, Service de l'édition et du marketing, SOFAD
Spence, Yan	Enseignant en science et technologie, Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Venkatesh, Vivek	Professeur, Faculté des beaux-arts, Université Concordia
Coordonnatrice	
Gaudreau, Hélène	

* Au 31 mars 2019

7.5

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1^o), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Les membres sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables.

En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
4. Les membres ont le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, aux directives et aux règles fixées par le Conseil.

Ils ne peuvent poser des actes et des gestes ou émettre des commentaires qui iraient à leur encontre et qui pourraient ainsi porter atteinte à la réputation du Conseil.

9 Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Règles de déontologie

Rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances avec rigueur, assiduité, civilité, probité et intégrité.

Confidentialité et discrétion

6. Les membres sont tenus à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements auxquels ils ont accès ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

7. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

8. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

10. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
11. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

12. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
13. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

14. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
15. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.
16. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçus doit être retourné au donateur ou à l'État.
18. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Propriété intellectuelle

19. La participation des membres aux travaux du Conseil menant à des publications ne leur confère pas un droit de propriété intellectuelle. Ils doivent respecter les règles en vigueur en cette matière.

Exclusivité de service

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
21. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

22. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de leurs fonctions antérieures au Conseil.

23. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ainsi que les membres qui ont cessé d'exercer leurs fonctions ne doivent pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Il leur est interdit, dans l'année qui suit la fin de leurs fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel ils ont agi est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec le ou la titulaire de la présidence et les membres qui y sont visés dans l'année où ceux-ci ont quitté leurs fonctions.

Mesures d'application

24. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

25. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

26. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

27. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.

28. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

29. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) :

Signature :

Date :
